

Droit d'Enregistrement	Antenne concernée	Annexe (O/N)
GRATUIT	BXL 2	O

NiNot : CN/2019/3263/FDER

Rép.: 2021/73398

ECHANGE – Acte de base modificatif TREE

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN

Le vingt-trois septembre

Devant Nous, Maître **Gérard INDEKEU**, Notaire résidant à Bruxelles, faisant partie de la Société à Responsabilité Limitée "Gérard INDEKEU - Dimitri CLEENEWERCK de CRAYENCOUR", RPM Bruxelles 0890.388.338, dont le siège est établi à 1050 Bruxelles, avenue Louise, 126

A la Salle du Collège échevinal de la Commune d'Uccle, Maison communale, 2e étage, Place Jean Vander Elst, 29.

PREMIER FEUILLET
DOUBLE

ONT COMPARU :

D'une part :

1. La société à responsabilité limitée "FONCIÈRE DU SOUVERAIN", ayant son siège à 1050 Bruxelles, avenue Louise 489, société immatriculée au registre des personnes morales sous le numéro 0500.827.331 ;

Constituée suivant acte reçu par le Notaire Jean VINCKE, à Bruxelles, le 14 novembre 2012, publié aux Annexes du Moniteur Belge le 27 novembre suivant, sous la référence 12191015 ; Dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue devant le Notaire Gérard INDEKEU, soussigné, le 10 octobre 2013, publiée aux Annexes du Moniteur Belge le 25 octobre suivant, sous le numéro 13162466 ;

Ici valablement représentée par son administrateur conformément à ses statuts, étant la société à responsabilité limitée « **RED CONSULT** », dont le siège est établi à 1420 Braine-l'Alleud, avenue Bois des Collines 17, immatriculée au registre des personnes morales sous le numéro 0828.037.233 ; société constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean Didier GYSELINCK, notaire associé à Bruxelles, le 23 juillet 2010, publié aux Annexes du Moniteur Belge le 27 juillet suivant, sous le numéro 10304163 ; dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue devant Maître Dimitri CLEENEWERCK de CRAYENCOUR, notaire associé à Bruxelles, le 25 août 2020, publiée aux Annexes du Moniteur Belge le 28 octobre suivant, sous le numéro 20127687 ;

Elle-même représentée par son représentant permanent étant Monsieur **LEFEBVRE Pierre-Damien Jean Louis Marie**, né à Paris (France), le 23 octobre 1975, domicilié à 1420 Braine-l'Alleud, avenue Bois des Collines 17, nommé à cette fonction aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 30 novembre 2012, publiée aux Annexes du Moniteur Belge le 18 décembre suivant, sous le numéro 1202900.

2. L'association des copropriétaires du complexe immobilier à usage de logement dénommée « Résidence TREE », dont le siège est sis à Uccle, avenue des Pâturins (aujourd'hui avenue Dolez 139-141-143), inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0689.898.939 ;

Constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Gérard INDEKEU, soussigné, en date du 27 juin 2017, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Bruxelles sous la formalité 49-T-17/07/2017-10568 ;

Ladite association se compose de :

2.1) Monsieur HERMAN Philippe Jules Hyppolite Ghislain, né à Namur, le 28 janvier 1948, inscrit au registre national sous le numéro 48.01.28-071.07, divorcé non remarié, domicilié à 4140 Sprimont, rue de la Pépinière 13 ;

Monsieur **HERMAN Nicolas** Bernard Philippe, né à Montegnée, le 14 juillet 1975, inscrit au registre national sous le numéro 75.07.14-027.13, divorcé non remarié, domicilié à 1050 Ixelles, Avenue de la Couronne 222, boîte 1+2^e ;

Monsieur **HERMAN Frédéric** Monique Olivier, né à Liège, le 7 mars 1978 inscrit au registre national sous le numéro 78.03.07-229.56, époux de Madame MORRIS Angela, domicilié à 1027 Lonay (Suisse), Chemin de Ruffy, 5 ;

Madame **HERMAN Julie** Chantal Jeanne Paule, née à Charleroi, le 30 avril 1981, inscrite au registre national sous le numéro 81.04.30-376.65, célibataire, domiciliée à 1000 Bruxelles, rue Locquenghien 45.

Propriétaire(s) de :

DANS LE BLOC A :

- L'appartement dénommé « A2.3 » (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0008)
- La cave A13 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0072)
- L'emplacement de parking numéroté A27 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P00149)

2.2) Madame BINDELS Toum Ronane Thierry, née à Uccle le 26 juillet 1994, numéro national 94.07.26-418.49, domiciliée à Lasne, rue Beau-Chêne, 17.

Propriétaire(s) de :

DANS LE BLOC C :

- L'appartement dénommé « C.02 » (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0041)
- La cave C05 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0107)
- L'emplacement de parking numéroté BC1 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P00155)

2.3) Monsieur BINDELS Nelson Jacques Sylvie, né à Uccle, le 22 février 1992, numéro de registre national 92.02.22-275.41, célibataire, domicilié à 1050 Ixelles, Rue Darwin 66, boîte 2^e.

Propriétaire(s) de :

DANS LE BLOC C :

- L'appartement dénommé « C2.2 » (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0053)
- La cave C03 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0105)
- L'emplacement de parking numéroté BC2 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0156)

2.4) Monsieur BINDELS Chuck Pierre Véronique, né à Uccle, le 25 mai 1990, numéro de registre national 90.05.25-283.19, célibataire, domicilié à 2670 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), boulevard du Verdun 30.

Propriétaire(s) de :

DANS LE BLOC C :

- L'appartement dénommé « C1.2 » (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0047)
- La cave C17 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0119)
- L'emplacement de parking numéroté BC3 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0157)

2.5) Monsieur HOUART Gaetan Christian Martine, né à Ixelles, le 21 août 1973, inscrit au registre national sous le numéro 73.08.21-411.63, et son épouse Madame **WINDELS Stéphanie** Eliane Mauricette Ghislaine, née à Tournai le 09 juillet 1973, inscrite au registre national sous le numéro 73.07.09-022.29, domiciliés ensemble à 1301 Wavre/Bierges, rue de Genval, 11A.

Propriétaire(s) de :

DANS LE BLOC C :

- L'appartement dénommé « C2.4 » (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0055)
- La cave C14 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0116)
- L'emplacement de parking numéroté BC18 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0172)

2.6) Madame **VOKAER Anne** Margareta Thérèse, née à Bruxelles, le 27 février 1977, inscrite au registre national sous le numéro 77.02.27-122.20, célibataire, domiciliée à 1421 Braine-l'Alleud, Rue Giroune, 17 ;

Madame **VOKAER Julie** Stéphanie Marie, née à Bruxelles, le 05 juin 1978, inscrite au registre national sous le numéro 78.06.05-170.02, épouse de Monsieur **ERMANS Bruno**, domiciliée à 1630 Linkebeek, Drève Comd. Romain Marissal, 20 ;

Monsieur **VOKAER Benoit** Roger Paul, né à Bruxelles, le 31 mars 1980, inscrit au registre national sous le numéro 80.03.31-307.76, célibataire, domicilié à 1180 Uccle, Avenue Dolez 269.

Propriétaire(s) de :

DANS LE BLOC C :

- L'appartement dénommé « C2.3 » (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0054)
- La cave C04 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0106)
- L'emplacement de parking numéroté BC4 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0158)

2.7) Madame **VANHASSEL Kathlyn** Isabelle Robertine, née à Ixelles, le 20 février 1964, inscrite au registre national sous le numéro 64.02.20-452.15, épouse de Monsieur **VERSET Frédéric**, domiciliée à 1630 Linkebeek, rue du Hoek 32.

Propriétaire(s) de :

DANS LE BLOC B :

- L'appartement dénommé « B2.5 » (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0029)
- La cave B19 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0099)
- L'emplacement de parking numéroté BC51 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0205)

2.8) La société à responsabilité limitée « **RED CONSULT** », dont le siège est établi à 1420 Braine l'Alleud, avenue Bois des Collines 17, immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0828.037.233 ;

Monsieur **LEFEBVRE Pierre-Damien** Jean Louis Marie, né à Paris (France), le 23 octobre 1975, inscrit au registre national sous le numéro 751023-325-48, époux de Madame de **MEESTER de BETZENBROECK Sophie**, domicilié à 1420 Braine l'Alleud, avenue Bois des Collines 17.

Propriétaire(s) de :

DANS LE BLOC A :

- L'appartement dénommé « A2.2 » (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0007)
- La cave numérotée A20 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0079)
- L'emplacement de parking numéroté A22 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0144)

2.9) Monsieur **MOUCHERON Philippe**, né à Charleroi (D4), le 26 mai 1982, inscrit au registre national sous le numéro 82.05.26-343.52, célibataire, domicilié à Uccle, Avenue Dolez, 139 boîte C 4 ;

Madame **ORTEGA FORTUNO Vanesa**, née à Lleida (Espagne) le 21 mars 1979, inscrite au registre national sous le numéro 79.03.21-460.08, de nationalité espagnole, célibataire, domiciliée à Uccle, Avenue Dolez, 139 boîte C 4.

Propriétaire(s) de :

DANS LE BLOC A :

- L'appartement dénommé « A1.1 » (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0001)
- La cave A14, comprenant (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0073)

2.10) La société à responsabilité limitée « **ROMACOR** », dont le siège social est établi à 1180 Uccle, avenue Hyppolyte Boulenger 21, immatriculée au registre des personnes morales à Bruxelles sous le n° 0886.495.470, numéro de TVA BE886.495.470.

Propriétaire(s) de :

DANS LE BLOC A :

- L'appartement dénommé « A.01 » (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0013)
- La cave numérotée A11 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0070)
- L'emplacement de parking numéroté A23 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0145)
- L'emplacement de parking numéroté BC58 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0212)

Dans le BLOC B

- L'appartement dénommé « B1.1 » (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0019)
- La cave numérotée B16 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0096)
- L'emplacement de parking numéroté 30 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0184)

2.11) Monsieur **SCHOLLAERT Armand**, né à Bruxelles, le 16 novembre 1944, inscrit au registre national sous le numéro 44.11.16-357-67, et son épouse, Madame **TIMMERMANS Eliane** Augusta, née à Ixelles, le 12 août 1939, inscrite au registre national sous le numéro 39.08.12-314.07, domiciliés ensemble à 1180 Uccle, Avenue Dolez 141 A boîte 2.

Propriétaire(s) de :

DANS LE BLOC B :

- L'appartement dénommé « B.01 » (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0034)
- La cave numérotée B09 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0089)
- L'emplacement de parking numéroté BC25, (identifiant parcellaire : H562G84P0179)

2.12) Madame **HOMBERGEN Alexandra**, née à Ixelles, le 26 avril 1974, inscrite au registre national sous le numéro 74.04.26-226.91, épouse de Monsieur **BLIECK** Edouard, domiciliée à 1640 Rhode-Saint-Genève, Avenue des Primevères, 24.

Propriétaire(s) de :

DANS LE BLOC C :

- L'appartement dénommé « C.01 » (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0040)
- La cave numérotée C15 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0117)
- L'emplacement de parking numéroté BC8 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0162)
- L'emplacement de parking numéroté BC6 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0160)

2.13) Madame **PARRA PACHECO Sonia** Maria, née à Madrid (Espagne), le 24 juin 1956, inscrite au registre national sous le numéro 56.06.24-296.08, divorcée non remariée, domiciliée à 1180 Uccle, Avenue Dolez, 143 boîte 8 ;
Monsieur **PHILIPPE Pierre** Emmanuel, né à Uccle, le 24 juin 1986, inscrit au registre national sous le numéro 86.06.24-113.45, époux de Madame **FRANCK** Marie, domicilié 1180 Uccle, Rue Copernic, 2 boîte C 2 ;

Monsieur **PHILIPPE Axel**, né à Uccle, le 29 décembre 1990, inscrit au registre national sous le numéro 90.12.29-251.77, célibataire, domicilié à SW9 OEP Londress (Royaume-Uni), Aigburth Mansions Mowll Street, 6.

Propriétaire(s) de :

DANS LE BLOC C :

- L'appartement dénommé « C2.5 » (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0056)
- La cave numérotée C01 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0103)
- L'emplacement de parking numéroté BC19 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0173)
- L'emplacement de parking numéroté BC20 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0174)

2.14) Monsieur **ALBERT Jean Luc Simon François Marie Nicolas Edouard**, né à Schaerbeek, le 6 décembre 1952, inscrit au registre national sous le numéro 52.12.06-001.25, et son épouse Madame **DUCOFFRE Anne** Cécile Marie Jeanne Bernadette Ghislaine, née à Namur le 22 août 1955, inscrite au registre national sous le numéro 55.08.22-430.24, domiciliés ensemble à 1380 Lasne, Clos du Général Domon 6.

Monsieur **ALBERT Jean-Sébastien** Bernard Anne, né à Uccle le 7 septembre 1980, inscrit au registre national sous le numéro 80.09.07-137.38, époux de Madame **DIERCKX de CASTERLE Roxane**, domicilié à 1140 Bruxelles, rue du Maquis, 115.

Monsieur **ALBERT Pierre-Olivier** Marie Françoise Philippe, né à Ottignies-Louvain-la-Neuve, le 24 novembre 1982, inscrit au registre national sous le numéro 82.11.24-087.22, époux de Madame **RENIERS Lucile**, domicilié à 1420 Braine-l'Alleud, Avenue Prince J. Bonaparte, 5.

Monsieur **ALBERT Charles-Antoine** Corentin Louis Marie, né à Ottignies-Louvain-La-Neuve, le 9 octobre 1985, inscrit au registre national sous le numéro 85.10.09-079.51, époux de Madame **LORIAUX Mélanie**, domicilié 1300 Wavre, Chaussée des Gaulois, 90.

Propriétaire(s) de :

DANS LE BLOC B :

- L'appartement dénommé « B2.3 » (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0027)
- La cave numérotée B21 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0101)
- L'emplacement de parking numéroté BC55 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0209)

2.15) Monsieur **VANDEWALLE Alain** Gustave Joséphine, né à Mons, le 24 décembre 1971, inscrit au registre national sous le numéro 71.12.24-041.38, divorcé non remarié, domicilié à 1650 Beersel, Nering 6.

Madame **SCHNEIDER Nathalie** Marie Albertine, née à Knokke, le 28 mars 1967, inscrite au registre national sous le numéro 67.03.28-300.94, divorcée non remariée, domiciliée à 1650 Beersel, Nering 6.

Propriétaire(s) de :

DANS LE BLOC B :

- L'appartement dénommé « B1.3 » (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0021)
- La cave numérotée B11 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0091)
- L'emplacement de parking numéroté BC45 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0199)

2.16) Monsieur **BONDUE Henri** Eugène Jean Jacques Marie, né à Uccle, le 14 mars 1947, inscrit au registre national sous le numéro 47.03.14-005.01, et son épouse Madame **DETRY Béatrice** Marie Flora Henri Ghislaine, née à Uccle le 03 avril 1950,

inscrite au registre national sous le numéro 50.04.03-010.08, domiciliés ensemble à Uccle, avenue du Prince d'Orange, 146 ;

Madame **BONDUE Florence** Dominique Filippa Simone, née à Uccle, le 26 septembre 1974, inscrite au registre national sous le numéro 74.09.26-322.30, épouse de Monsieur HAULET christophe, domiciliée à 1310 La Hulpe, rue Emile Semal, 59 ;

Monsieur **BONDUE Antoine** Jacques Pierre, née à Ixelles le 24 janvier 1976, inscrit au registre national sous le numéro 76.01.24-243.58, époux de Madame GOFFIN Laurence, domicilié à Uccle, Avenue des Mûres, 41 ;

Monsieur **BONDUE Benjamin** Nicolas Marie Paule Alain, né à Ixelles, le 4 mai 1979, inscrit au registre national sous le numéro 79.05.04-275.38, époux de Madame MULLER Julie, domicilié à Uccle, rue du Ham, 92.

Propriétaire(s) de :

DANS LE BLOC B :

- L'appartement dénommé « B3.2 » (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0033)
- La cave B06 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0086)
- Les emplacements de parking numérotés BC49 et BC50 (identifiants parcellaires : 0056/02G84P0203 et 0056/02G84P0204)

2.17) Monsieur **ROLIN JACQUEMYNS Geoffrey** Eric Philippe Robert, né à Etterbeek le 26 juin 1996, , inscrit au registre national sous le numéro 96.06.26-455-47, célibataire, domicilié à 1640 Rhode-Saint-Genèse, rue de la Station 61.

Monsieur **ROLIN JACQUEMYNS Julien** Michel Marie, né à Uccle le 2 juillet 1999, inscrit au registre national sous le numéro 99.07.02-377-42, célibataire, domicilié à 1640 Rhode-Saint-Genèse, rue de la Station 61.

Madame **ROLIN JACQUEMYNS Elodie** Sabrina Marie, née à Uccle le 2 juillet 1999, , inscrite au registre national sous le numéro 99.07.02-460-56, célibataire, domiciliée à 1640 Rhode-Saint-Genèse, rue de la Station 61.

Propriétaire(s) de :

DANS LE BLOC C :

- L'appartement dénommé « C.3.1 » (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0058)
- L'appartement dénommé « C.3.2 » (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0059)
- La cave numérotée C18 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0120)
- La cave numérotée C02 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0104)
- L'emplacement de parking BC10 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0164)
- L'emplacement de parking BC11 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0165)
- L'emplacement de parking BC12 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0166)
- L'emplacement de parking BC13 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0167)

2.18) Monsieur **BOUCHER Pierre** Jacques Jean, né à Rennes (France) le 03 février 1947, inscrit au registre national sous le numéro bis 47.42.03-065.59, de nationalité française, et son épouse Madame **JEANDIN Marie** Aline Claudine, née à Calais (France) le 12 août 1946, inscrite au registre national sous le numéro bis 46.48.12-040.29, de nationalité française, domiciliés ensemble à 92420 Vaucresson (France), avenue Le Nôtre 11.

Propriétaire(s) de :

DANS LE BLOC B :

- L'appartement dénommé « B2.2 » (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0026)
- La cave numérotée B15 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0095)
- L'emplacement de parking numéroté BC27 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0181)
- L'emplacement de parking numéroté BC32 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0186)

2.19) Monsieur DECLERCK David Christopher, né à Redwood city (Etats-Unis d'Amérique) le 28 juin 1971, inscrit au registre national sous le numéro 71.06.28-173.35, célibataire, domicilié à 1180 Uccle, chaussée de Waterloo 1161.

Propriétaire(s) de :

DANS LE BLOC B :

- L'appartement dénommé « B0.5 » (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0038)
- La cave numérotée « B03 » (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0083)
- L'emplacement de parking numéroté « BC24 » (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0178)

2.20) Monsieur KISTERS Paul-Etienne Fernand Jean, né à Etterbeek le 08 octobre 1972, inscrit au registre national sous le numéro 72.10.08-251.24, domicilié à 1180 – Uccle, Avenue Dolez 143, boîte A 6.

Propriétaire(s) de :

DANS LE BLOC C :

- L'appartement dénommé « C1.1 » (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0046)
- La cave numérotée « C13 » (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0115)

2.21) Monsieur WANG Hong Wei, né à Dalian Liaoning (Chine) le 30 juillet 1963, inscrit au registre national sous le numéro 63.07.30-623.43, de nationalité britannique, célibataire, domicilié à 1180 Uccle, Avenue Dolez, 141 boîte 5 ;

Madame **HU Wei**, née à Liaoning (Chine) le 03 mai 1966, inscrite au registre national sous le numéro bis 66.45.03-082.74, de nationalité britannique, célibataire, domiciliée à 52 Greengage, Manchester, M13 9JT (Royaume-Uni).

Propriétaire(s) de :

DANS LE BLOC B :

- L'appartement dénommé « B1.5 » (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0023)
- La cave numérotée B20 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0100)
- L'emplacement de parking numéroté BC35 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0189)

2.22) Monsieur CAMMERMANS Geoffroy Vincent, né à Uccle, le 31 mars 1964, inscrit au registre national sous le numéro 64.03.31-301.37, et son épouse, Madame **CROCHET Nathalie** Jacqueline, née à Ixelles, le 17 mai 1966, inscrite au registre national sous le numéro 66.05.17-148.84, domiciliés ensemble à 1380 Lasne, Clé des Champs, 16 ;

Monsieur **CAMMERMANS Gary** Manu Olivier, né à Uccle le 7 avril 1993, inscrit au registre national sous le numéro 93.04.07-241.75, célibataire, domicilié à 1380 Lasne, Clé des Champs 16 ;

Madame **CAMMERMANS Shana** Joanna Sony, née à Uccle, le 9 mars 1997, inscrite au registre national sous le numéro 970309-286.47, célibataire, domiciliée à 1380 Lasne, Clé des Champs 16.

La société à responsabilité limitée « **NAGASHA** », ayant son siège social à 1380 Lasne, Clé des Champs 16, inscrite au RPM Nivelles sous le n° 0896.130.045.

Propriétaire(s) de :

DANS LE BLOC C :

- L'appartement dénommé « C.05 » (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0044)
- La cave numérotée C20 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0122)
- L'emplacement de parking numéroté BC9 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0163)

2.23) Madame JAMAR Martine Claire Marie Jacqueline, née à Uccle, le 14 novembre 1957, inscrite au registre national sous le numéro 57.11.14-138.37, épouse de

Monsieur DE BEYS Michel Marc Ernest, domiciliée à 1640 Sint-Genesius-Rode, Sept-Fontaines, 6 ;

Madame **DE BEYS Maud** Mélodie Pierre, née à Uccle, le 25 août 1994, inscrite au registre national sous le numéro 94.08.25-490.14, célibataire, domiciliée à Uccle, Avenue Brunard, 20 boîte 1 ;

Madame **LEYSEN Audrey** Carine Erika, née à Uccle, le 24 février 1984, inscrite au registre national sous le numéro 84.02.24-284.95, épouse de Monsieur HERSENS Sébastien, domiciliée à 1440 Braine-le-Château, rue Mathias 26.

Propriétaire(s) de :

DANS LE BLOC A :

- L'appartement dénommé « A3.1 » (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0011)
- La cave numérotée A03 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0062)
- L'emplacement de parking numéroté A10 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0132)
- L'emplacement de parking numéroté A11 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0133)

2.24) Monsieur **FUCHS Daniel** Paul Henri, né à Bruxelles le 29 octobre 1957, inscrit au registre national sous le numéro 57.10.29-387.10, et son épouse Madame **ELKAN Sophie** Edith, née à Ixelles le 30 mai 1959, inscrite au registre national sous le numéro 59.05.30-392.79, domiciliés ensemble à Uccle, Avenue Dolez, 139 boîte A 10 ;

Monsieur **FUCHS Lionel** Henri, né à Uccle, le 1er septembre 1983, inscrit au registre national sous le numéro 83.09.01-203.21, époux de Madame Davina BAUER, domicilié à 1640 Rhode-Saint-Genèse, Lindekensweg 2 A.

Madame **FUCHS Elena** Briane née à Bruxelles le 21 décembre 1987, inscrite au registre national sous le numéro 87.12.21-348.60, de nationalité belge, épouse de Monsieur Jeremy SWERDLOW, domiciliée à 1180 Uccle, avenue de Mercure 13/4.

Propriétaire(s) de :

DANS LE BLOC A :

- L'appartement dénommé « A3.2 » (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0012)
- La cave numérotée A15 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0074)
- Les emplacements de parking numérotés A28 et A29 (identifiants parcellaires : 0056/02G84P0150 et 0056/02G84P0151)

2.25) La société anonyme « **BELGIUM PURCHASE AND SALE** », en abrégé « B.P.S. », ayant son siège à 1050 Ixelles, avenue Louise 176 boîte 9, numéro d'entreprise 0437.068.736.

Propriétaire(s) de :

DANS LE BLOC A :

- L'appartement dénommé « A.02 » (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0061)
- La cave numérotée A10 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0069)
- L'emplacement de parking numéroté A14 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0136)

2.26) Monsieur **PEIGNEUR Michel** Jacques, né le 28 mai 1952 à Costermansville (Congo), inscrit au registre national sous le numéro 52.05.28-419.62, et son épouse, Madame **LIENARD Colette**, née le 08 janvier 1954 à Frameries, inscrite au registre national sous le numéro 54.01.08-408.08, tous deux domiciliés à 1650 Beersel, Bloemendal 31.

Madame **PEIGNEUR Isabelle**, née à Uccle, le 24 août 1977, inscrite au registre national sous le numéro 77.08.24-084.93, épouse de Monsieur FREDERICH Sébastien Arthur Ghislain, domiciliée à 1652 Beersel, Ingendaellaan 6.

Propriétaire(s) de :

DANS LE BLOC B :

- L'appartement dénommé « B3.1 » (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0032)
- La cave numérotée B04 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0084)
- La cave numérotée B07 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0087)
- Les emplacements de parking numérotés BC59 et BC60 (identifiants parcellaires : 0056/02G84P0213 et 0056/02G84P0214)
- Les emplacements de parking numérotés BC061 et BC062 (identifiants parcellaires : 0056/02G84P0215 et 0056/02G84P0216)

2.27) Madame BRAEKEVELDT Corinne Françoise Andrée, née à Senlis-Oise (France) le 21

novembre 1958, inscrite au registre national sous le numéro 58.11.21-114.66, célibataire, domiciliée à 1420 Braine-l'Alleud, Clos de l'Horizon numéro 10 ;

Monsieur **MEERT Laurent** Xavier Jonathan, né à Uccle le 28 avril 1988, inscrit au registre national sous le numéro 88.04.28-355.02, célibataire, domicilié à 8027 Barcelone (Espagne), C/ Mossèn Juliana 36 1er 1a.

Propriétaire(s) de :

DANS LE BLOC A :

- L'appartement dénommé « A2.4 » (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0009)
- La cave numérotée A18 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0077)

2.28) Monsieur VANDEN BERGHE Olivier Jean Dominic, né à Courtrai le 1er octobre 1970, inscrit au registre national sous le numéro 70.10.01-251.95), et son épouse **Madame LOSSEAU Anne-Laure** Dominique Marie-Benoîte Ghislaine, née à Woluwe-Saint-Lambert, le 05 novembre 1979, inscrite au registre national sous le numéro 79.11.05-128.03, domiciliés ensemble à 1180 Bruxelles, avenue des Hospices 164.

Propriétaire(s) de :

DANS LE BLOC C

- L'appartement dénommé « C.04 » (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0043)
- La cave numéro C09 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0111)
- L'emplacement de parking numéro BC28 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0182)

2.29) La société à responsabilité limitée « OLIVIER BROUWERS », ayant son siège à 1640 Rhode-Saint-Genèse, Avenue de l'Espinette Centrale 29, immatriculée au registre des personnes morales à Bruxelles sous le n°0892.251.926.

Propriétaire(s) de :

DANS LE BLOC A :

- Le logement dénommé « PM » au rez-de-chaussée et premier étage (identifiant parcellaire : 0056/P0217)

2.30) Monsieur BELLMONT ROLDAN Andrés, né à Zaragoza (Espagne), le 05 juillet 1989, inscrit au registre national sous le numéro 89.07.05-597.07, et Madame **DURAND Astrid** Roxanne, née à Blanc Mesnil (France), le 04 novembre 1988, inscrit au registre national sous le numéro 88.11.04-602.39, domiciliés ensemble à Uccle, Avenue Dolez, 139 boîte A 3.

Propriétaire(s) de :

DANS LE BLOC A :

- L'appartement dénommé « A.05 » (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0017)
- La cave numéro A08 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0067)
- L'emplacement de parking numéroté A24 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0146)

2.31) Monsieur **CAMMERMANS Alexandre** Serge, né à Uccle, le 4 novembre 1965, inscrit au registre national sous le numéro : 65.11.04-207.48, époux de Madame Julie VAN ONGEVALLE, domicilié à 8300 - Knokke-Heist, Bronlaan, 105 ;

Madame **CAMMERMANS Bianca** Lauren, née à Uccle le 19 janvier 1998, inscrite au registre national sous le numéro : 98.01.19-404.24, célibataire, domiciliée à 1180 Uccle, Chaussée de Waterloo, 1093 boîte 9 ;

Madame **CAMMERMANS Ornella** Alessandra, née à Uccle le 21 août 2000, inscrite au registre national sous le numéro : 000821-222.09, célibataire, domiciliée à 1050 Ixelles, rue de l'Aqueduc 102.

Propriétaire(s) de :

DANS LE BLOC C :

- L'appartement dénommé « C.03 » (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0042)
- La cave numérotée C07 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0109)
- L'emplacement de parking numéroté BC7 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0161)

2.32) Madame **SAEY Nathalie** Charles Antoinette, née à Uccle, le 12 octobre 1959, inscrite au registre national sous le numéro 59.10.12-452.12, divorcée et non remariée, domiciliée à 1190 Forest, chaussée d'Alseberg 367;

Madame **HANSENNE Lola** Christie, née à Uccle, le 14 juillet 1997, inscrite au registre national sous le numéro 97.07.14-448-54, célibataire, domiciliée à 1190 Forest, chaussée d'Alseberg 367.

Propriétaire(s) de :

DANS LE BLOC C

- L'appartement dénommé « C1.5 » (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0050)
- La cave numérotée C19 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0121)
- Les emplacements de parking numérotés BC14 et BC15 (identifiants parcellaires : 0056/02G84P0168 et 0056/02G84P0169)

2.33) Madame **SAEY Nathalie**, prénommée ;

Madame **MOURET Tabata** Carole, née à Uccle, le 30 mai 1994, inscrite au registre national sous le numéro 94.05.30-280.53, célibataire, domiciliée à 1190 Forest, chaussée d'Alseberg 367.

Propriétaire(s) de :

DANS LE BLOC B

- L'appartement dénommé « B.04 » (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0037)
- La cave numérotée B17 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0097)
- Les emplacements de parking numérotés BC52 et BC53 (identifiants parcellaires : 0056/02G84P0206 et 0056/02G84P0207)

2.34) Madame SAEY Nathalie, prénommée ;

Madame MOURET Tabata, prénommée ;

Madame HANSENNE Lola, prénommée.

Propriétaire(s) de :

DANS LE BLOC A :

- L'appartement dénommé « A1.3 » (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0003)
- La cave numérotée A05 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0064)
- Les emplacements de parking numérotés A31 et A32 (identifiants parcellaires : 0056/02G84P0153 et 0056/02G84P0154)

2.35) Monsieur **FUCHS Daniel** et son épouse, Madame **ELKAN Sophie**, prénommés.

Propriétaire(s) de :

DANS LE BLOC C :

- L'appartement dénommé « C0.6 » (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0045)

- La cave numérotée C10 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0112)

2.36) Madame LEMBE NYOKA Jeanine, née à Boma (République démocratique du Congo) le 06 février 1969, inscrite au registre national sous le numéro 69.02.06-494.13, divorcée non remariée, domiciliée à Uccle, Avenue Dolez, 143 boîte 6.

Propriétaire(s) de :

DANS LE BLOC C :

- L'appartement dénommé « C1.4 » (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0049)

- La cave numérotée C12 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0114)

- L'emplacement de parking numéroté BC5 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0159)

2.37) Madame PANGAERT d'OPDORP Régine Anne-Marie Françoise Cécile, née à Uccle, le 9

juillet 1960, inscrite au registre national sous le numéro 60.07.09-270.90, épouse de Monsieur DUMONT de CHASSART Arnaud domiciliée à 1495 Villers-la-Ville, rue Jumerée, Sart, 4 – B.

Propriétaire(s) de :

DANS LE BLOC B :

- L'appartement dénommé « B2.1 » (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0025)

- La cave numérotée B08 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0088)

- L'emplacement de parking numéroté BC33 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0187)

2.38) Monsieur VANDEBEEK Kobe Peter Hilde, né à Hasselt, le 13 novembre 1985, inscrit au registre national sous le numéro 85.11.13-119.92, et son épouse Madame **DEFAUW Alexia** Nathalie Charles Roger Marie, née Ronse le 10 mai 1990, inscrite au registre national sous le numéro 90.05.10-108.62, domiciliés ensemble à Uccle, Avenue Dolez 139 boîte C 6.

Propriétaire(s) de :

DANS LE BLOC A :

- L'appartement dénommé « A2.1 » (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0006)

- La cave numérotée A01 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0060)

- La cave numérotée A02 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0061)

- L'emplacement de parking numéroté A12 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0134)

- L'emplacement de parking numéroté A13 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0135)

2.39) Madame DE SMEDT Renée Andrée Léa Thérèse, née à Uccle, le 3 mai 1963, , inscrite au registre national sous le numéro 63.05.03-362.33, divorcée non remariée, domiciliée à 1180 Uccle, Avenue Bonaparte, 115.

Monsieur **PASTERNAK Antoine** Olivier Charles, né à Uccle, le 14 décembre 1993, inscrit au registre national sous le numéro 93.12.14-463.87, célibataire, domicilié à 1180 Uccle, Rue des Cottages, 117 boîte 3.

Monsieur **PASTERNAK Laurent** Richard Alexandre, né à Uccle, le 10 septembre 1997, inscrit au registre national sous le numéro 97.09.10-279.66, célibataire, domicilié à 1180 Uccle, Avenue Bonaparte, 115.

Propriétaire(s) de :

DANS LE BLOC C :

- L'appartement dénommé « C1.3 » (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0048)

- La cave numérotée C11 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0113)

- L'emplacement de parking numéroté BC26 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0180)

2.40) Monsieur BARUCHEL Daniel, né à Rehovot (Israël), le 10 août 1958, inscrit au registre national sous le numéro 580810-149-49, divorcé non remarié, domicilié à 1180 Uccle, Avenue Dolez, 139 boîte A 5.

Propriétaire(s) de :

DANS LE BLOC A :

- L'appartement dénommé « A1.5 » (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0005)
- La cave numérotée A07 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0066)
- L'emplacement de parking numéroté A15 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0137)

2.41) Monsieur DE PRETER Alain Henri Ghislain, né à Etterbeek, le 27 août 1953, inscrit au registre national sous le numéro 53.08.27-107.58, époux de Madame GARCIA PEREZ DOMINGUEZ Maria, domicilié à 1180 Uccle, Avenue Dolez, 141 boîte A 6.

Propriétaire(s) de :

DANS LE BLOC B :

- L'appartement dénommé « B1.2 » (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0020)
- La cave numérotée B02 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0092)
- L'emplacement de parking numéroté BC56 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0210)

2.42) Monsieur CAMUS Raymond Camille Léon, né à Usumbura (République Démocratique du Congo), le 11 juin 1933, inscrit au registre national sous le numéro 330611-143-68, de nationalité belge, et son épouse, Madame LUTGEN Jocelyne Louise Guillaumine, née à Maubert-Fontaine (France), le 19 décembre 1941, inscrite au registre national sous le numéro 411219-102-79, de nationalité luxembourgeoise, domiciliés ensemble à 1180 Uccle, Avenue Dolez, 139 boîte C 5.

Propriétaire(s) de :

DANS LE BLOC A :

- L'appartement dénommé « A1.2 » (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0002)
- La cave numérotée A17 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0076)
- L'emplacement de parking numéroté A9 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0131)

2.43) Madame BLINDER Talia, née à Jette, le 31 octobre 1993, inscrit au registre national sous le numéro 931031-320-94, célibataire, domiciliée à 2610 Anvers, Den Brem, 62.

Propriétaire(s) de :

DANS LE BLOC A :

- L'appartement dénommé « A.06 » (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0018)
- La cave numérotée A16 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0075)
- L'emplacement de parking numéroté A8 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0130)

2.44) Monsieur LÖWY Charles Yves, né à Ixelles, le 23 juillet 1959, inscrit au registre national sous le numéro 59.07.23-445.56, divorcé non remarié, domicilié à 1640 Rhode-Saint Genèse, avenue des Roses 24 ;

Madame **STELMAN Tania**, née à Wilrijk, le 30 janvier 1965, inscrite au registre national sous le numéro 65.01.30-208.70, divorcée non remariée, domiciliée à 1180 Uccle Avenue Dolez, 143 boîte 4;

Propriétaire(s) de :

DANS LE BLOC C :

- L'appartement dénommé « C1.6 » (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0051)
- La cave numérotée C08 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0110)

- L'emplacement de parking numéroté BC37 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0191)

2.45) Madame POSDZIECH Sabine Ingrid, née à Salzgitter-Lebenstedt (Allemagne), le 16 avril 1965, inscrite au registre national sous le numéro 650416-500-25, célibataire, domiciliée à 1410 Waterloo, Avenue de Tancarville, 26.

Propriétaire(s) de :

DANS LE BLOC B :

- L'appartement dénommé « B.02 » (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0035)

- La cave numérotée B14 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0094)

- L'emplacement de parking numéroté BC54 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0208)

2.46) Madame MOCANU Iulia, née à Braila (Roumanie), le 3 août 1988, inscrite au registre national sous le numéro 880803-46093, célibataire, domiciliée à 1180 Uccle, Avenue Dolez, 143 boîte A 9.

Propriétaire(s) de :

DANS LE BLOC C :

- L'appartement dénommé « C2.1 » (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0052)

- La cave numérotée C06 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0108)

- L'emplacement de parking numéroté BC29 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0183)

2.47) Monsieur WEIL Xavier Paul Vincent David Gilbert, né à Marseille (France) le 9 mai 1979, inscrit au registre national sous le numéro 79.05.09-429.25, époux de Madame TIERENS Heidi, domicilié à 1640 Rhode-Saint-Genève, rue du Tilleul, 25.

Propriétaire(s) de :

DANS LE BLOC B :

- L'appartement dénommé « B.03 » (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0036)

- La cave numérotée B13 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0093)

- L'emplacement de parking numéroté BC57 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0211)

2.48) Monsieur GOHIMONT Nicolas Henry, né à Uccle le 20 mars 1987, titulaire du numéro de registre national 87.03.20-215.63, célibataire, domicilié à 1180 Uccle, Avenue Dolez, 139 boîte A 1 ;

Madame **PRIOVILLE Barbara** Madalena, née à Livry-Gargan (France) le 26 janvier 1993, de

nationalité française, titulaire du numéro de registre national 93.01.26-606.89, célibataire, domiciliée à 1180 Uccle, Avenue Dolez, 139 boîte A 1.

Propriétaire(s) de :

DANS LE BLOC A :

- L'appartement dénommé « A.04 » (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0016)

- La cave numérotée A09 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0068)

- L'emplacement de parking numéroté A25 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0147)

2.49) Madame VEKEMANS Marie-Noëlle Vanessa Julie Ghislaine, née à Berchem-Sainte-Agathe, le 25 mai 1987, célibataire, titulaire du numéro de registre national 87.05.25-406.27, domiciliée à 1410 Waterloo, avenue Napoléon 33.

Propriétaire(s) de :

DANS LE BLOC A :

- L'appartement dénommé « A2.5 » (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0010)

- La cave numérotée A06 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0065)

- L'emplacement de parking numéroté A1 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0123)

DANS LE BLOC C :

- L'appartement dénommé « C2.6 » (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0057)
- La cave numérotée C16 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0118)
- L'emplacement de parking numéroté BC17 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0171)

2.50) Monsieur **INGBER Didier**, né à Ixelles, le 19 février 1973, titulaire du numéro de registre national 73.02.19-139.62, et son épouse, Madame **INGBER DANTI Meirav**, née à Haïfa (Israël), le 24 février 1974, titulaire du numéro de registre national 74.02.24-398.62, de nationalité belge, domiciliés ensemble à 1180 Uccle, avenue Hamoir 12 boîte A 6.

Propriétaire(s) de :

DANS LE BLOC B :

- L'appartement dénommé « B2.6 » (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0030)
- La cave numérotée B18 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0098)
- L'emplacement de parking numéroté BC46 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0200)

2.51) Monsieur **PENVERN Dimitri**, né à Uccle le 1er octobre 1996, titulaire du numéro de registre national 96.10.01-419.85, célibataire, domicilié à 1180 Uccle, avenue Maréchal Ney 52, boîte A.

Propriétaire(s) de :

DANS LE BLOC A :

- L'appartement dénommé « A.03 » (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0015)
- La cave numérotée A19 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0078)
- L'emplacement de parking numéroté A20 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0142)

2.52) Madame **KLEIN Laurence** Elisabeth Raymonde, née à Etterbeek le 25 mai 1966, titulaire du numéro de registre national 66.05.25-150.36, divorcée non remariée, domiciliée à 1180

Uccle, avenue Montjoie 253, boîte A 2.

Propriétaire(s) de :

DANS LE BLOC B :

- L'appartement dénommé « B2.4 » (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0028)
- La cave numérotée B22 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0102)
- L'emplacement de parking numéroté BC48 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0202)

2.53) Madame **KALLENKOOT Nicole** Jeanne Marie Madeleine Joséphine, née à Ixelles le 3 juillet 1948, titulaire du numéro de registre national 48.07.03-008.86, veuve non remariée, domiciliée à 1180 Uccle, Avenue Dolez, 141 boîte 6.

Propriétaire(s) de :

DANS LE BLOC B :

- L'appartement dénommé « B.06 » (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0039)
- La cave numérotée B12 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0092)
- L'emplacement de parking numéroté BC47 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0201)

2.54) Monsieur **VANHAUW Jean** Marie Marc Simon, né à Louvain le 8 décembre 1939, titulaire du numéro de registre national 39.12.08-113.65, domicilié à 11-50 Bogota (Colombie), Calle 92, et son épouse, Madame **DE MEERSMAN Ingrid**

Joséphine Françoise, née à Schaerbeek le 9 avril 1952, titulaire du numéro de registre national 52.04.09-384.78, domiciliée à 1180 Uccle, Vallon d'Ohain 23.

Monsieur **GALOUX-WITTEVROUW Cedric** Michel Albert, né à Uccle le 12 juin 1977, titulaire du numéro de registre national 77.06.12-117.18, divorcé non remarié, domicilié à 1180 Uccle, Vallon d'Ohain 23, boîte 2.

Monsieur **GALOUX-WITTEVROUW Benoît** Yves Luc, né à Uccle le 3 novembre 1980, titulaire du numéro de registre national 80.11.03-249.60, époux de Madame LIEGEOIS Catherine, domicilié à 1380 Lasne, rue du Bois du Greffier 17, boîte A.

Madame **GALOUX-WITTEVROUW Emilie** Colette Charles-Antoine, née à Uccle le 29 octobre 1985, titulaire du numéro de registre national 85.10.29-326.77, épouse de Monsieur VERVA Jérôme, domiciliée à 1640 Rhode-Saint-Genèse, Avenue des Tilleuls 35.

Propriétaire(s) de :

DANS LE BLOC A :

- L'appartement dénommé « A1.4 » (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0004)
- La cave numérotée A12 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0071)

2.55) Monsieur **HIGUET Jean-Pierre** Gilain Fernand, de nationalité belge, né à Couvin le 23 novembre 1960, titulaire du numéro de registre national 60.11.23-129.33, domicilié à 5750 Frisange (Grand Duché de Luxembourg), Munnereferstrooss 22, et son épouse, Madame

COLLET Joëlle Hélène Alberte Ghislaine, de nationalité belge, née à Saint-Mard le 29 août 1960, titulaire du numéro de registre national 60.08.29-144.11, domiciliée à 1380 Lasne, Bois-Héros 2 boîte A.

Propriétaire(s) de :

DANS LE BLOC B :

- L'appartement dénommé « B2.7 » (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0031)
- La cave numérotée B01 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0081)
- L'emplacement de parking numéroté BC34 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0188)

2.56) La société anonyme « **IMMOBILIERE DE RESSAIX** », dont le siège est situé à 1070 Anderlecht, rue Démosthène 123, numéro d'entreprise 0446.536.233.

Propriétaire(s) de :

DANS LE BLOC B :

- L'appartement dénommé « B1.4 » (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0022)
- La cave numérotée B10 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0090)
- L'emplacement de parking numéroté BC22 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0176)

2.57) Monsieur **GELFGED Alexandre** Raphaël Fabrice, né à Etterbeek le 29 mai 1974, titulaire du numéro de registre national 74.05.29-253.78, divorcé non remarié, domicilié à 1180 Uccle, rue Vanderkindere 433.

Madame **LOPAS Ida**, née à Ixelles le 28 octobre 1948, titulaire du numéro de registre national 48.10.28-356.76, divorcée non remariée, domiciliée à 1650 Beersel, Kleetboslaan 21.

Propriétaire(s) de :

DANS LE BLOC B :

- L'appartement dénommé « B1.6 » (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0024)
- La cave numérotée B05 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0085)
- L'emplacement de parking numéroté BC36 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0190)

2.58) La société à responsabilité limitée « **FONCIÈRE DU SOUVERAIN** », précitée ;

La société à responsabilité limitée « **EAGLESTONE MANAGEMENT** », plus amplement décrite ci-après

Propriétaire(s) de :

DANS LE BLOC PARKINGS BC :

- L'emplacement de parking numéroté BC23, (identifiant parcellaire : H562G84P0177)

L'association des copropriétaires est ici représentée, en vertu des pouvoirs lui conférés aux termes de l'Assemblée générale datée du 26 juin 2019, qui restera ci-annexée, par son syndic, étant la société à responsabilité limitée « **MEGANCK GESTION SYNDIC** », en abrégé « MGS », dont le siège est sis à Watermael Boitsfort, chaussée de la Hulpe 150, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0849.604.687 ; constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Paul DAUWE, notaire à Auderghem, le 8 octobre 2012, publié aux Annexes du Moniteur Belge le 24 octobre suivant, sous le numéro 12175128 ; dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Didier VANNESTE, notaire à Schaerbeek, le 17 février 2020, publié aux Annexes du Moniteur Belge le 20 février suivant, sous le numéro 20310651 ;

Elle-même représentée par Monsieur **MEGANCK Stéphane** Michel Ghislain Nicolas domicilié à 1050 Ixelles, Avenue d'Italie numéro 46, nommé à cette fonction aux termes de l'acte reçu par le notaire Didier VANNESTE, prénommé, le 17 février 2020, dont question ci-dessus. et qui, pour autant que de besoin, se porte fort.

Les modifications dont question ci-après ayant été acceptées à l'unanimité des copropriétaires présents ou représentés aux termes du procès-verbal de ladite Assemblée générale datée du 26 juin 2019, **les présentes doivent dès lors être considérées comme acte de base modificatif de l'acte de base du complexe immobilier TREE** plus amplement décrit ci-après, et opposables aux copropriétaires actuels et futurs.

Ci-après dénommés ensemble « **la Première partie** ».

D'autre part :

La **COMMUNE D'UCCLE**, ayant son siège administratif à Uccle (1180 Bruxelles), place Jean Vander Elst 29, immatriculée à la Taxe sur la Valeur Ajoutée sous le numéro 0207.368.875, toutefois non assujettie à celle-ci pour les activités liées aux opérations immobilières.

Ici représentée par son Collège des Bourgmestre et Echevins, au nom duquel intervient Monsieur **Jonathan BIERMANN**, Echevin délégué, domicilié à 1180 Uccle, avenue de Foestraets 36 D, assisté de Madame **VAINSEL Laurence Natacha**, Secrétaire communale, domiciliée à Uccle, rue des Cottages 116.

Lesquels agissent en exécution :

- des articles 109 et 110 (délégation de signature, voir *infra*) de la nouvelle loi communale ;
- de la délibération numéro 016/28.04.2016/A/0013 du 28 avril 2016, par laquelle le Conseil communal a approuvé définitivement le plan général d'alignement en vue de la déviation partielle de l'assiette du chemin vicinal n°17, sur le tronçon compris entre l'avenue des Pâturins (point de rebroussement) et l'avenue Dolez, et décidant la suppression du sentier vicinal n°134, délibération suivie de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 22/09/2016 relatif à la suppression du sentier vicinal n°134 et au redressement du chemin vicinal n°17 ;
- du permis d'urbanisme n°16-42206-2015 (Commune) et 16/PFD/554360 (Fonctionnaire délégué), délivré à la société à responsabilité limitée « EAGLESTONE MANAGEMENT », anciennement dénommée « CATSTONE RETAIL », numéro d'entreprise 0841.906.253, dont le siège social est établi à 1050 Bruxelles, avenue Louise 489 (ci-après le « Promoteur »), en date

du 3 février 2017 (notification) ;

- d'un arrêté du Bourgmestre d'Uccle du 27 mai 2020, donnant délégation de signature, notamment pour les actes authentiques d'échange sans soulte, à Monsieur Jonathan BIERMANN, Echevin ayant les propriétés communales dans ses attributions,
- de la délibération numéro 016/25.03.2020/A/(X) du 25 mars 2020, par laquelle le Conseil communal a décidé de désaffecter, en vue de les aliéner, les terrains formant l'ancienne assiette du sentier vicinal n° 17, et a approuvé le principe de l'échange ainsi que fixé les conditions de l'opération ;
- de la délibération numéro 016/24.06.2021/A/0018 du 24 juin 2021, par laquelle le Conseil communal a approuvé le projet d'acte notarié et le partage des frais liés à l'opération ;
- de la notification datée du 2 août 2021 par la Région de Bruxelles-Capitales de son accord quant au projet d'acte

Ci-après dénommée « **la Deuxième partie** ».

La Première partie et la Deuxième partie seront ci-après invariablement dénommées ensemble « **les parties** » ou « **les copermutants** » et individuellement « la partie », « le comparant », ou « le copermutant ».

NEUVIÈME ET
DERNIER FEUILLET
DOUBLE

A l'intervention de :

La **société à responsabilité limitée « EAGLESTONE MANAGEMENT »**, anciennement dénommée « CATSTONE RETAIL », numéro d'entreprise 0841.906.253, dont le siège est établi à 1050 Bruxelles, Avenue Louise 489 ;

Constituée aux termes d'un acte reçu par le Notaire Jean VINCKE, à Bruxelles, le 13 décembre 2011, publié par extrait aux annexes du Moniteur belge le 29 du même mois sous le numéro 11195700 ; dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le même Notaire le 14 décembre 2016, publié par extrait aux annexes du Moniteur belge le 25 janvier 2017 sous le numéro 17013590 ;

Ici valablement représentée par son administrateur, conformément à ses statuts, étant La société à responsabilité limitée « ZOU2 », ayant son siège à 1150 Woluwe-Saint-Pierre, avenue des Sittelles 35, numéro d'entreprise 0502.250.459, nommée à cette fonction aux termes d'une décision des actionnaires datée du 31 janvier 2019, publié par extrait aux annexes du Moniteur belge le 16 avril 2019, sous le numéro 19052159 ;

Elle-même représentée par son représentant permanent, étant Madame LAMBRIGHS Sophie, domiciliée à 1150 Bruxelles, 35 avenue des Sittelles, nommée à cette fonction aux termes d'une assemblée générale tenue le 31 janvier 2019, publiée aux Annexes du Moniteur Belge le 16 avril suivant, sous le numéro 19052159.

Ci-après dénommée « **l'Intervenant** ».

EXPOSE PRELIMINAIRE

I. A l'origine le bien ci-après décrit :

COMMUNE D'UCCLE - QUATRIÈME DIVISION

Un terrain ayant été sis avenue des Pâturins, actuellement sis avenue Dolez, ayant été cadastré selon titre section H numéro 0056/02/E49P0000 pour une superficie de cinquante-neuf ares nonante-huit centiares (59a 98ca) et numéro 0056/02/V57P0000 pour une superficie d'un hectare vingt-cinq ares vingt-quatre centiares (1ha 25a 24ca), et actuellement cadastré section H numéro 0056/02G84P0000.

appartenait à Monsieur Le GRELLE Henry Pierre Marie Ghislain, Monsieur de FOESTRAETS Renaud Marc René Paul Libert Marie Ghislain, Monsieur de FOESTRAETS Tanguy Roger

Jacques René Libert Marie Ghislain, Monsieur de FOESTRAETS Geoffroy Bertrand Philippe René Libert Marie Ghislain, Madame van de WERVE de VORSSELAER Nathalie Denise Clotilde Gudule Marie Ghislaine, Madame van de WERVE de VORSSELAER Yolande Mireille Andrée Gudule Marie Ghislaine, Monsieur van de WERVE de VORSSELAER Léon Michel Maxime, Madame van de WERVE de VORSSELAER Marie-Antoinette Geneviève Fernande Josèphe Ghislaine, Monsieur LUNDEN Didier, et à la société anonyme IMMO FOND'ROY, à Waterloo.

Dans le cadre de la réalisation d'une promotion immobilière ayant pour objet l'édification sur les parcelles susvisées d'un complexe immobilier à usage de logement, Monsieur Le GRELLE Henry, Monsieur de FOESTRAETS Renaud, Monsieur de FOESTRAETS Tanguy, Monsieur de FOESTRAETS Geoffroy, Madame van de WERVE de VORSSELAER Nathalie, Madame van de WERVE de VORSSELAER Yolande, Monsieur van de WERVE de VORSSELAER Léon, Madame van de WERVE de VORSSELAER Marie-Antoinette, Monsieur LUNDEN Didier, prénommés, et IMMO FOND'ROY, précitée, ont renoncé aux termes d'un acte sous seing privé daté du 13 août 2014 au droit d'accession dont question aux articles 546, 551 et suivants du Code civil avec autorisation de construire constitutive d'un droit de superficie (la « RDA »), en vue de confier la réalisation de l'ouvrage à l'Intervenant, sous la condition suspensive de l'obtention d'un permis d'urbanisme et d'un permis d'environnement au plus tard pour le 30 septembre 2015 autorisant la construction sur lesdits terrains d'un projet résidentiel (ci-après dénommé « le complexe immobilier TREE ») d'une superficie totale hors sol d'un minimum de 6.757 m² bruts.

Aux termes d'avenants datés respectivement du 19 octobre 2014, 31 décembre 2015 et 29 juin 2016, le délai susmentionné a respectivement été prolongé au 31 décembre 2015, 30 juin 2016 et 31 décembre 2016. L'avenant 3 à la RDA a été déposé au rang des minutes du Notaire Gérard INDEKEU, soussigné, aux termes d'un acte authentique du 18 juillet 2016.

En date du 10 novembre 2015 et du 3 février 2017, l'Intervenant a obtenu respectivement le permis d'environnement et le permis d'urbanisme dont question ci-après, nécessaires à la réalisation du projet immobilier « TREE ». La condition suspensive stipulée dans la RDA, et dans ses avenants dont question ci-dessus, a été réalisée postérieurement au délai y mentionné. Néanmoins, Monsieur Le GRELLE Henry, Monsieur de FOESTRAETS Renaud, Monsieur de FOESTRAETS Tanguy, Monsieur de FOESTRAETS Geoffroy, Madame van de WERVE de VORSSELAER Nathalie, Madame van de WERVE de VORSSELAER Yolande, Monsieur van de WERVE de VORSSELAER Léon, Madame van de WERVE de VORSSELAER Marie-Antoinette, Monsieur LUNDEN Didier, prénommés, et IMMO FOND'ROY, précitée, ainsi que l'Intervenant ont déclaré vouloir procéder à l'authentification de la RDA. Ladite authentification est ainsi intervenue aux termes de l'acte reçu par le Notaire Gérard INDEKEU, soussigné, le 5 avril 2017, aux termes duquel Monsieur Le GRELLE Henry, Monsieur de FOESTRAETS Renaud, Monsieur de FOESTRAETS Tanguy, Monsieur de FOESTRAETS Geoffroy, Madame van de WERVE de VORSSELAER Nathalie, Madame van de WERVE de VORSSELAER Yolande, Monsieur van de WERVE de VORSSELAER Léon, Madame van de WERVE de VORSSELAER Marie-Antoinette, Monsieur LUNDEN Didier, prénommés, et IMMO FOND'ROY, précitée, ont renoncé, purement et simplement, au profit de l'Intervenant au droit d'accession qu'ils détenaient sur les parcelles de terrain susvisées afin de permettre à l'Intervenant d'ériger, sur le fonds aussi bien que dans le sous-sol du fonds desdites parcelles, les constructions du projet immobilier « TREE » selon un cahier des charges laissé à l'entière discrétion du Superficiaire, en vertu des articles 546, 551 et suivants du Code civil, et ce pour une durée de trois (3) années, s'achevant de plein droit le 5 avril 2020 à minuit inclus.

II. Aux termes de l'acte reçu par le Notaire Gérard INDEKEU, soussigné, le 14 juillet 2017, modifié aux termes de l'acte reçu par le Notaire Gérard INDEKEU, soussigné, le 3 avril 2020, et en vue de permettre à la société anonyme « LES ENTREPRISES LOUIS DE WAELE », ayant son siège à 1170 Watermael-Boitsfort (immatriculée au registre des personnes morales à Bruxelles sous le n° 0405.829.588, numéro de TVA BE0405.829.588) de réaliser les travaux de construction du complexe immobilier TREE, l'Intervenant a cédé à la SA LES ENTREPRISES LOUIS DE WAELE, précitée, le droit de superficie qu'il détenait de Monsieur Le GRELLE Henry, Monsieur de FOESTRAETS Renaud, Monsieur de FOESTRAETS Tanguy, Monsieur de FOESTRAETS Geoffroy, Madame van de WERVE de VORSSELAER Nathalie, Madame van de WERVE de VORSSELAER Yolande, Monsieur van de WERVE de VORSSELAER Léon, Madame van de WERVE de VORSSELAER Marie-Antoinette, Monsieur LUNDEN Didier, prénommés, et IMMO FOND'ROY, précitée,

Compte tenu de ce qui précède, la SA LES ENTREPRISES LOUIS DE WAELE, précitée, a érigé sur les parcelles susvisées les constructions suivantes :

COMMUNE D'UCCLE – QUATRIEME DIVISION

Un complexe immobilier à usage de logement, dit « TREE », ayant été sis avenue des Pâturins, actuellement sis **avenue Dolez**, ayant été cadastré section H numéro 56/2/E49 pour une contenance de cinquante-neuf ares nonante-huit centiares (59a 98ca) et section H numéro 56/2/V57 pour une contenance d'un hectare vingt-cinq ares vingt-quatre centiares (1ha 25a 24ca), et actuellement cadastré section H numéro 0056/02G84P0000 ;

Tel que ce bien est décrit et figuré à l'acte de base, contenant règlement de copropriété, reçu par Maître Gérard INDEKEU, soussigné, le 27 juin 2017, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Bruxelles sous la formalité 49-T-17/07/2017-10568 et modifié aux termes d'un acte reçu par Maître Dimitri CLEENWERCK de CRAYENCOUR, notaire associé à Bruxelles, en date du 20 décembre 2018, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Bruxelles sous la formalité 49-T-15/01/2019-00512.

Monsieur Le GRELLE Henry Pierre Marie Ghislain, Monsieur de FOESTRAETS Renaud Marc René Paul Libert Marie Ghislain, Monsieur de FOESTRAETS Tanguy Roger Jacques René Libert Marie Ghislain, Monsieur de FOESTRAETS Geoffroy Bertrand Philippe René Libert Marie Ghislain, Madame van de WERVE de VORSSELAER Nathalie Denise Clotilde Gudule Marie Ghislaine, Madame van de WERVE de VORSSELAER Yolande Mireille Andrée Gudule Marie Ghislaine, Monsieur van de WERVE de VORSSELAER Léon Michel Maxime, Madame van de WERVE de VORSSELAER Marie-Antoinette Geneviève Fernande Josèphe Ghislaine, Monsieur LUNDEN Didier, la société anonyme IMMO FOND'ROY, à Waterloo, et la SA LES ENTREPRISES LOUIS DE WAELE, précitée, ont vendu à

- Monsieur HERMAN Philippe, Monsieur HERMAN Nicolas, Monsieur HERMAN Frédéric et Madame HERMAN Julie, prénommés, l'appartement dénommé « A2.3 », la cave A13 et l'emplacement de parking numéroté A27 aux termes d'un acte reçu devant le notaire Gérard INDEKEU, soussigné, à l'intervention de Maître Aurélie LEONARD, à Liège, le 10 novembre 2017, transcrit au deuxième Bureau des hypothèques de Bruxelles sous la formalité 49-T-22/11/2017-16547.
- Monsieur BINDELS Nelson, prénommé, l'appartement dénommé « C2.2 », la cave C03 et l'emplacement de parking numéroté BC2 aux termes d'un acte reçu devant le notaire Gérard INDEKEU, soussigné, et Maître Olivier DUBUISSON, notaire associé à Ixelles, le 16 novembre 2017 transcrit au deuxième Bureau des hypothèques de Bruxelles sous la formalité 49-T-01/12/2017-16976.

- Madame BINDELS Toum, prénommée, l'appartement dénommé « C.02 », la cave C05 et l'emplacement de parking numéroté BC1 aux termes d'un acte reçu devant le notaire Gérard INDEKEU, soussigné, et Maître Olivier DUBUISSON, prénommé, le 16 novembre 2017 transcrit au deuxième Bureau des hypothèques de Bruxelles sous la formalité 49-T-01/12/2017-16977.
- Monsieur BINDELS Chuck, prénommé, l'appartement dénommé « C1.2 », la cave C17 et l'emplacement de parking numéroté BC3 aux termes d'un acte reçu devant le notaire Gérard INDEKEU, soussigné, et Maître Olivier DUBUISSON, prénommé, le 16 novembre 2017 transcrit au deuxième Bureau des hypothèques de Bruxelles sous la formalité 49-T-01/12/2017-16978.
- Monsieur HOUART Gaetan et Madame WINDELS Stéphanie, l'appartement dénommé « C2.4 », la cave C14 et l'emplacement de parking numéroté BC18 aux termes d'un acte reçu devant le notaire Gérard INDEKEU, soussigné, à l'intervention du notaire Damien LE CLERCQ, à Namur, le 24 novembre 2017, transcrit au deuxième Bureau des hypothèques de Bruxelles sous la formalité 49-T-11/12/2017-17305.
- Monsieur VOKAER Didier, Madame VOKAER Anne, Madame VOKAER Julie et Monsieur VOKAER Benoit, prénommés, l'appartement dénommé « C2.3 », la cave C04 et l'emplacement de parking numéroté BC4 aux termes d'un acte reçu devant le notaire Gérard INDEKEU, soussigné, à l'intervention Maître Roger LANGHENDRIES, à Uccle, le 11 décembre 2017, transcrit au deuxième Bureau des hypothèques de Bruxelles sous la formalité 49-T-26/12/2017-18099.
- Madame VANHASSEL Kathlyn, prénommée, l'appartement dénommé « B2.5 », la cave B19 et l'emplacement de parking numéroté BC51 aux termes d'un acte reçu devant le notaire Gérard INDEKEU, soussigné, et Maître Valéry COLARD, notaire associé à Bruxelles, le 26 décembre 2017, transcrit au deuxième Bureau des hypothèques de Bruxelles sous la formalité 49-T-12/01/2018-00476.
- RED CONSULT, précitée, et Monsieur LEFEBVRE Pierre-Damien, prénommé, l'appartement dénommé « A2.2 », la cave numérotée A20 et l'emplacement de parking numéroté A22 aux termes d'un acte reçu devant le notaire Gérard INDEKEU, soussigné, le 29 décembre 2017, transcrit au deuxième Bureau des hypothèques de Bruxelles sous la formalité 49-T-12/03/2018-00474.
- Monsieur MOUCHERON Philippe et Madame ORTEGA FORTUNO Vanesa, prénommés, l'appartement dénommé « A1.1 » et la cave A14 aux termes d'un acte reçu devant le notaire Gérard INDEKEU, soussigné, et Maître Benoît HEYMANS, à Uccle, le 10 janvier 2018, transcrit au deuxième Bureau des hypothèques de Bruxelles sous la formalité 49-T-22/01/2018-00850.
- ROMACOR, précitée, les appartements dénommés « A0.1 » et « B1.1 », les caves numérotées A11 et B16 et les emplacements de parking numérotés A23 et 30 aux termes d'un acte reçu devant le notaire Gérard INDEKEU, soussigné, et l'intervention de Maître Sophie MAQUET, à Bruxelles, le 19 janvier 2018, transcrit au deuxième Bureau des hypothèques de Bruxelles sous la formalité 49-T-30/01/2018-01185.
- Monsieur SCHOLLAERT Armand et Madame TIMMERMANS Eliane, prénommés, l'appartement dénommé « B.01 », la cave numérotée B09 et l'emplacement de parking numéroté BC23 aux termes d'un acte reçu devant le notaire Gérard INDEKEU, soussigné, et Maître Joost DE POTTER, à Saint-Josse-ten-Noode, le 25 janvier 2018, transcrit au deuxième Bureau des hypothèques de Bruxelles sous la formalité 49-T-08/02/2018-01689.
- Madame HOMBERGEN Alexandra, prénommée, l'appartement dénommé « C.01 », la cave numérotée C15 et l'emplacement de parking numéroté BC8 aux termes d'un acte reçu devant le notaire Gérard INDEKEU, soussigné, et Maître Marc VAN

- BENEDEN, notaire honoraire à Ixelles, le 29 janvier 2018, transcrit au deuxième Bureau des hypothèques de Bruxelles sous la formalité 49-T-19/02/2018-02095.
- Madame PARRA PACHECO Sonia Maria, Monsieur PHILIPPE Pierre et Monsieur PHILIPPE Axel, prénommés, l'appartement dénommé « C2.5 », la cave numérotée C01 et les emplacements de parking numérotés BC19 et BC20 aux termes d'un acte reçu devant Maître Dimitri CLEENEWERCK de CRAYENCOUR, prénommé, à l'intervention du notaire Jean BOTERMANS, à Braine-l'Alleud, le 19 février 2018, transcrit au deuxième Bureau des hypothèques de Bruxelles sous la formalité 49-T-26/02/2018-02358.
 - Monsieur ALBERT Jean, Madame DUCOFFRE Anne, Monsieur ALBERT Jean-Sébastien, Monsieur ALBERT Pierre-Olivier et Monsieur ALBERT Charles-Antoine, prénommés, l'appartement dénommé « B2.3 », la cave numérotée B21 et l'emplacement de parking numéroté BC55 aux termes d'un acte reçu devant Maître Dimitri CLEENEWERCK de CRAYENCOUR, prénommé, et à l'intervention de Maître Virginie DROULEZ, à La Louvière, le 28 février 2018, transcrit au deuxième Bureau des hypothèques de Bruxelles sous la formalité 49-T-13/02/2018-03177.
 - Monsieur VANDEWALLE Alain et Madame SCHNEIDER Nathalie, prénommés, l'appartement dénommé « B1.3 », la cave numérotée B11 et l'emplacement de parking numéroté BC45 aux termes d'un acte reçu devant le notaire Gérard INDEKEU, soussigné, et le notaire Philippe DEGROOFF, à Woluwe-Saint-Pierre, le 1^{er} mars 2018, transcrit au deuxième Bureau des hypothèques de Bruxelles sous la formalité 49-T-13/03/2018-03181.
 - Monsieur BONDUE Henri, Madame DETRY Béatrice, Madame BONDUE Florence, Monsieur BONDUE Antoine et Monsieur BONDUE Benjamin, prénommés, l'appartement dénommé « B3.2 », la cave B06 et les emplacements de parking numérotés BC49 et BC50 aux termes d'un acte reçu devant le notaire Gérard INDEKEU, soussigné, et à l'intervention de Maître Benoît LAMBRECHTS, notaire à Charleroi (6060 Gilly), le 8 mars 2018, transcrit au deuxième Bureau des hypothèques de Bruxelles sous la formalité 49-T-22/03/2018-03604.
 - Monsieur ROLIN JACQUEMYNS Geoffrey, Monsieur ROLIN JACQUEMYNS Julien, Madame ROLIN JACQUEMYNS Elodie, prénommés, les appartements dénommés « C.3.1 » et « C.3.2 », les caves numérotées C18 et C02 et les emplacement de parking BC10, BC11, BC12 et BC13 aux termes d'un acte reçu devant Maître Dimitri CLEENEWERCK de CRAYENCOUR, prénommé, à l'intervention du notaire Philippe VERNIMMEN, Rhode-Saint-Genèse, le 9 mars 2018, transcrit au deuxième Bureau des hypothèques de Bruxelles sous la formalité 49-T-26/03/2018-03731.
 - Monsieur BOUCHER Pierre et Madame JEANDIN Marie, prénommés, l'appartement dénommé « B2.2 », la cave numérotée B15 et de l'emplacement de parking numéroté BC27 aux termes d'un acte reçu devant Maître Gérard INDEKEU, soussigné, et Maître Marc VAN BENEDEN, prénommé, le 4 avril 2018, transcrit au deuxième Bureau des hypothèques de Bruxelles sous la formalité 49-T-13/04/2018-04623.
 - Monsieur DECLERCK David, prénommé, l'appartement dénommé « B0.5 », la cave numérotée B03 et l'emplacement de parking numéroté BC24 aux termes d'un acte reçu devant Maître Dimitri CLEENEWERCK de CRAYENCOUR, prénommé, et Maître Jérôme OTTE, notaire associé à Ixelles, le 17 avril 2018, transcrit au deuxième Bureau des hypothèques de Bruxelles sous la formalité 49-T-02/05/2018-05301.
 - Monsieur KISTERS Paul-Etienne, prénommé, l'appartement dénommé « C1.1 » et la cave numérotée C13 aux termes d'un acte reçu devant Maître Gérard INDEKEU,

- soussigné, et le notaire Joëlle DEWEERDT, à Bruxelles, le 4 mai 2018, transcrit au Bureau Sécurité juridique Bruxelles II sous la formalité 49-T-18/05/2018-05965.
- Monsieur WANG Hong Wei et Madame HU Wei, prénommés, l'appartement dénommé « B1.5 », la cave numérotée B20 et l'emplacement de parking numéroté BC35 aux termes d'un acte reçu devant Maître Gérard INDEKEU, soussigné, et à l'intervention de Maître Renaud VERSTRAETE, à Auderghem, le 7 mai 2018, transcrit au Bureau Sécurité juridique Bruxelles II sous la formalité 49-T-22/05/2018-06032.
 - Monsieur CAMMERMANS Geoffroy, Madame CROCHET Nathalie, Monsieur CAMMERMANS Gary, Madame CAMMERMANS Shana, prénommés, et NAGASHA, précitée, l'appartement dénommé « C.05 », la cave numérotée C20 et l'emplacement de parking numéroté BC9 aux termes d'un acte reçu devant Maître Gérard INDEKEU, soussigné, et à l'intervention de Maître Bénédicte VAN MAELE, notaire associé à Walhain, le 5 juin 2018, transcrit au Bureau Sécurité juridique Bruxelles II sous la formalité 49-T-21/06/2018-07562.
 - Madame JAMAR Martine, Madame DE BEYS Maud et Madame LEYSEN Audrey, prénommées, l'appartement dénommé « A3.1 », la cave numérotée A03 et les emplacements de parking numérotés A10 et A11 aux termes d'un acte reçu devant Maître Gérard INDEKEU, soussigné, et le notaire Jean-Pierre BERTHET, à Molenbeek-Saint-Jean, le 25 juin 2018, transcrit au Bureau Sécurité juridique Bruxelles II sous la formalité 49-T-09/07/2018-08501.
 - Monsieur FUCHS Daniel, Madame ELKAN Sophie, Monsieur FUCHS Lionel et Madame FUCHS Elena, prénommés, l'appartement dénommé « A3.2 », la cave numérotée A15 et les emplacements de parking numérotés A28 et A29 aux termes d'un acte reçu devant le notaire Gérard INDEKEU, soussigné, et le notaire Constant VAN BLERK, à Molenbeek-Saint-Jean, le 4 juillet 2018, transcrit au Bureau Sécurité juridique Bruxelles II sous la formalité 49-T-19/07/2018-09065.
 - B.P.S., précitée, l'appartement dénommé « A.02 », la cave numérotée A10 et l'emplacement de parking numéroté A14 aux termes d'un acte reçu devant le notaire Dimitri CLEENEWERCK de CRAYENCOUR, prénommé, et le notaire Marc WILMUS, à Bruxelles, le 12 juillet 2018, transcrit au Bureau Sécurité juridique Bruxelles II sous la formalité 49-T-01/08/2018-09549.
 - Monsieur PEIGNEUR Michel, Madame LIENARD Colette et Madame PEIGNEUR Isabelle, prénommés, l'appartement dénommé « B3.1 », les caves numérotées B04 et B07 et les emplacements de parking numérotés BC59, BC60, BC061 et BC062 aux termes d'un acte reçu devant le notaire Gérard INDEKEU, soussigné, et le notaire Kim LAGAE, à Bruxelles, le 23 août 2018, transcrit au Bureau Sécurité juridique Bruxelles II sous la formalité 49-T-07/09/2018-11074.
 - Madame BRAEKEVELDT Corinne et Monsieur MEERT Laurent, prénommés, l'appartement dénommé « A2.4 » et la cave numérotée « A18 » aux termes d'un acte reçu devant le notaire Gérard INDEKEU, soussigné, et Maître Simon WETS, notaire associé à Schaerbeek, le 25 octobre 2018, transcrit au Bureau Sécurité juridique Bruxelles II sous la formalité 49-T-12/11/2018-13961.
 - Monsieur VANDEN BERGHE Olivier et Madame LOSSEAU Anne-Laure, prénommés, l'appartement dénommé « C.04 », la cave numéro C09 et l'emplacement de parking numéro BC28 aux termes d'un acte reçu devant le notaire Gérard INDEKEU, soussigné, et le notaire Philippe DEGROOFF, notaire à Woluwe-Saint-Pierre, le 30 novembre 2018, transcrit au Bureau Sécurité juridique Bruxelles II sous la formalité 49-T-18/12/2018-15680.
 - OLIVIER BROUWERS, précitée, le logement dénommé « PM » aux termes d'un acte reçu devant le notaire Dimitri CLEENEWERCK de CRAYENCOUR, prénommé, à

- l'intervention du notaire Jérôme OTTE, prénommé, le 20 décembre 2018, transcrit au Bureau Sécurité juridique Bruxelles II sous la formalité 49-T-11/01/2019-00422.
- Monsieur BELLMONT ROLDAN Andrés et Madame DURAND Astrid, prénommés, l'appartement dénommé « A.05 », la cave A08 et l'emplacement de parking numéroté A24 aux termes d'un acte reçu devant le notaire Dimitri CLEENEWERCK de CRAYENCOUR, prénommé, et Maître Samuel WYNANT, notaire associé à Bruxelles, le 20 décembre 2018, transcrit au Bureau Sécurité juridique Bruxelles II sous la formalité 49-T-15/01/2019-00497.
 - Monsieur CAMMERMANS Alexandre, Madame CAMMERMANS Bianca et Madame CAMMERMANS Ornella, prénommés, l'appartement dénommé « C.03 », la cave numérotée C07 et l'emplacement de parking numéroté BC7 aux termes d'un acte reçu devant le notaire Dimitri CLEENEWERCK de CRAYENCOUR, prénommé, et à l'intervention de Maître Bénédicte VAN MAELE, notaire associé à Walhain, le 21 décembre 2018, transcrit au Bureau Sécurité juridique Bruxelles II sous la formalité 49-T-11/01/2019-00421.
 - Madame SAEY Nathalie et Madame HANSENNE Lola, prénommées, l'appartement dénommé « C1.5 », la cave numérotée C19 et les emplacements de parking numérotés BC14 et BC15 aux termes d'un acte reçu devant le notaire Gérard INDEKEU, soussigné, le 26 décembre 2018, transcrit au Bureau Sécurité juridique Bruxelles II sous la formalité 49-T-16/01/2019-00555.
 - Madame SAEY Nathalie et Madame MOURET Tabata, prénommées, l'appartement dénommé « B.04 », la cave numérotée B17 et des emplacements de parking numérotés BC52 et BC53 aux termes d'un acte reçu devant le notaire Gérard INDEKEU, soussigné, le 26 décembre 2018, transcrit au Bureau Sécurité juridique Bruxelles II sous la formalité 49-T-16/01/2019-00560.
 - Madame SAEY Nathalie, Madame MOURET Tabata et Madame HANSENNE Lola, prénommées, l'appartement dénommé « A1.3 », la cave numérotée A05 et les emplacements de parking numérotés A31 et A32 aux termes d'un acte reçu devant le notaire Gérard INDEKEU, soussigné, le 26 décembre 2018, transcrit au Bureau Sécurité juridique Bruxelles II sous la formalité 49-T-16/01/2019-00564.
 - Monsieur FUCHS Daniel et Madame ELKAN Sophie, prénommés, l'appartement dénommé « C0.6 » et la cave numérotée C10 aux termes d'un acte reçu devant le notaire Gérard INDEKEU, soussigné, et le notaire Constant VAN BLERK, prénommé, le 15 janvier 2019, transcrit au Bureau Sécurité juridique Bruxelles II sous la formalité 49-T-31/01/2019-01248.
 - Madame LEMBE NYOKA Jeanine, prénommée, l'appartement dénommé « C1.4 », la cave numérotée C12 et l'emplacement de parking numéroté BC5 aux termes d'un acte reçu devant le notaire Gérard INDEKEU, soussigné, et Maître Hélène NAETS, notaire associé à Bruxelles, le 31 janvier 2019, transcrit au Bureau Sécurité juridique Bruxelles II sous la formalité 49-T-15/02/2019-01993.
 - Madame HOMBERGEN Alexandra, prénommée, l'emplacement de parking numéroté BC6 aux termes d'un acte reçu devant le notaire Gérard INDEKEU, soussigné, le 7 mars 2019, transcrit au Bureau Sécurité juridique Bruxelles II sous la formalité 49-T-20/03/2019-03551
 - Madame PANGAERT d'OPDORP Régine, prénommée, l'appartement dénommé « B2.1 », la cave numérotée B08 et l'emplacement de parking numéroté BC33 aux termes d'un acte reçu devant le notaire Gérard INDEKEU, soussigné, et le notaire Olivier JANNE d'OTHEE, à Bruxelles, le 15 mars 2019, transcrit au Bureau Sécurité juridique Bruxelles II sous la formalité 49-T-29/03/2019-04008.

- Monsieur VANDEBEEK Kobe et Madame DEFAUW Alexia, prénommés, l'appartement dénommé « A2.1 », les caves numérotées A01 et A02 et les emplacements de parking numérotés A12 et A13 aux termes d'un acte reçu devant le notaire Gérard INDEKEU, soussigné, et Maître Philippe DEFAUW, notaire associé à Courtrai, le 3 juin 2019, transcrit au Bureau Sécurité juridique Bruxelles II sous la formalité 49-T-24/06/2019-07926.
- Madame DE SMEDT Renée, Monsieur PASTERNAK Antoine et Monsieur PASTERNAK Laurent, prénommés, l'appartement dénommé « C1.3 », la cave numérotée C11 et l'emplacement de parking numéroté BC26 aux termes d'un acte reçu devant le notaire Gérard INDEKEU, soussigné, et à l'intervention du notaire Olivier WATERKEYN, à Waterloo, le 25 juin 2019, transcrit au Bureau Sécurité juridique Bruxelles II sous la formalité 49-T-12/07/2019-08955.
- Monsieur BARUCHEL Daniel, prénommé, l'appartement dénommé « A1.5 », la cave numérotée A07 et l'emplacement de parking numéroté A15 aux termes d'un acte reçu devant le notaire Gérard INDEKEU, soussigné, et le notaire Leticia DHAENENS, à Anderlecht, le 12 août 2019, transcrit au Bureau Sécurité juridique Bruxelles II sous la formalité 49-T-29/08/2019-10832.
- Monsieur DE PRETER Alain, prénommé, l'appartement dénommé « B1.2 », la cave numérotée B02 et de l'emplacement de parking numéroté BC56 aux termes d'un acte reçu devant le notaire Gérard INDEKEU, soussigné, à l'intervention de Maître Florence PETEIN, notaire associé à Bruxelles, le 20 août 2019, transcrit au Bureau Sécurité juridique Bruxelles II sous la formalité 49-T-02/09/2019-10991.
- Monsieur CAMUS Raymond et Madame LUTGEN Jocelyne, prénommés, l'appartement dénommé « A1.2 », la cave numérotée A17 et l'emplacement de parking numéroté A9 aux termes d'un acte reçu devant le notaire Gérard INDEKEU, soussigné, à l'intervention du notaire Victoria DONNER, à La Hulpe, le 22 août 2019, transcrit au Bureau Sécurité juridique Bruxelles II sous la formalité 49-T-03/09/2019-11034.
- Madame BLINDER Talia, prénommé, l'appartement dénommé « A.06 », la cave numérotée A16 et de l'emplacement de parking numéroté A8 aux termes d'un acte reçu devant le notaire Gérard INDEKEU, soussigné, à l'intervention de Maître Thierry RAES, notaire associé à Anvers, le 28 août 2019, transcrit au Bureau Sécurité juridique Bruxelles II sous la formalité 49-T-11/09/2019-11442.
- Monsieur BOUCHER Pierre et Madame JEANDIN Marie, prénommés, l'emplacement de parking numéroté BC32 aux termes d'un acte reçu devant le notaire Gérard INDEKEU, soussigné, le 9 septembre 2019, transcrit au Bureau Sécurité juridique Bruxelles II sous la formalité 49-T-19/09/2019-11872.
- Monsieur LÖWY Charles, Madame STELMAN Tania, prénommés, et IMMOBILIERE C.H.L., précitée, l'appartement dénommé « C1.6 », la cave numérotée C08 et l'emplacement de parking numéroté BC37 aux termes d'un acte reçu devant le notaire Gérard INDEKEU, soussigné, et Maître Olivier DUBUISSON, prénommé, le 26 septembre 2019, transcrit au Bureau Sécurité juridique Bruxelles II sous la formalité 49-T-11/10/2019-12889.
- Madame POSDZIECH Sabine, prénommée, l'appartement dénommé « B.02 », la cave numérotée B14 et l'emplacement de parking numéroté BC54 aux termes d'un acte reçu devant le notaire Gérard INDEKEU, soussigné, et à l'intervention du notaire Paul DAUWE, à Auderghem, le 30 septembre 2019, transcrit au Bureau Sécurité juridique Bruxelles II sous la formalité 49-T-11/10/2019-12942 POSDZIECH.
- Madame MOCANU Iulia, prénommée, l'appartement dénommé « C2.1 », la cave numérotée C06 et de l'emplacement de parking numéroté BC29 aux termes d'un

acte reçu devant le notaire Gérard INDEKEU, soussigné, et en présence d'Angélique RATZ, notaire suppléante à Rixensart, le 3 octobre 2019, transcrit au Bureau Sécurité juridique Bruxelles II sous la formalité 49-T-16/10/2019-13121.

- Monsieur WEIL Xavier, prénommé, l'appartement dénommé « B.03 », la cave numérotée B13 et l'emplacement de parking numéroté BC57 aux termes d'un acte reçu devant le notaire Gérard INDEKEU, soussigné, et à l'intervention de Maître Valérie BRUYAUX, notaire associée à Bruxelles, le 5 novembre 2019, transcrit Bureau Sécurité juridique Bruxelles II sous la formalité 49-T-22/11/2019-14825.
- Monsieur GOHIMONT Nicolas et Madame PRIOVILLE Barbara, prénommés, l'appartement dénommé « A.04 », la cave numérotée A09 et l'emplacement de parking numéroté A25 aux termes d'un acte reçu devant le notaire Gérard INDEKEU, soussigné, et le notaire Gaétan BLEECKX, à Saint-Gilles, le 2 décembre 2019, transcrit au Bureau Sécurité juridique Bruxelles II sous la formalité 49-T-16/12/2019-15854.
- Madame VEKEMANS Marie-Noëlle, prénommée, les appartements dénommés « A2.5 » et « C2.6 », les caves numérotées A06 et C16, et les emplacements de parking numérotés A1 et BC17 aux termes d'un acte reçu devant le notaire Gérard INDEKEU, soussigné, et Maître Olivier NEYRINCK, notaire associé à Jette, le 3 décembre 2019, transcrit au Bureau Sécurité juridique Bruxelles II sous la formalité 49-T-17/12/2019-15985.
- Monsieur INGBER Didier et Madame INGBER DANTI Meirav, prénommés, l'appartement dénommé « B2.6 », la cave numérotée B18 et l'emplacement de parking numéroté BC46 aux termes d'un acte reçu devant le notaire Gérard INDEKEU, soussigné, et Maître Laurent VANNESTE, notaire à Ixelles, le 12 décembre 2019, transcrit au Bureau Sécurité juridique Bruxelles II sous la formalité 49-T-27/12/2019-16670.
- Monsieur PENVERN Dimitri, prénommé, l'appartement dénommé « A.03 », la cave numérotée A19 et l'emplacement de parking numéroté A20 aux termes d'un acte reçu devant le notaire Gérard INDEKEU, soussigné, le 4 février 2020, transcrit au Bureau Sécurité juridique Bruxelles II sous la formalité 49-T-18/02/2020-02115.
- Madame KLEIN Laurence, prénommée, l'appartement dénommé « B2.4 », la cave numérotée B22 et l'emplacement de parking numéroté BC48 aux termes d'un acte reçu devant le notaire Gérard INDEKEU, soussigné, à l'intervention de Maître Constant van BLERK, à Molenbeek-Saint-Jean, le 4 février 2020, transcrit au Bureau Sécurité juridique Bruxelles II sous la formalité 49-T-01/04/2020-04045.
- Madame KALLENKOOT Nicole, prénommée, l'appartement dénommé « B.06 », la cave numérotée B12 et l'emplacement de parking numéroté BC47 aux termes d'un acte reçu devant le notaire Gérard INDEKEU, soussigné, et Maître Olivier DUBUISSON, prénommé, le 4 mai 2020, transcrit au Bureau Sécurité juridique Bruxelles II sous la formalité 49-T-15/05/2020-05337.
- Monsieur VANHAUW Jean, Madame DE MEERSMAN Ingrid, Monsieur GALOUX-WITTEVROUW Cedric, Monsieur GALOUX-WITTEVROUW Benoît et Madame GALOUX-WITTEVROUW Emilie, prénommés, l'appartement dénommé « A1.4 » et la cave numérotée A12 aux termes d'un acte reçu devant le notaire Gérard INDEKEU, soussigné, le 20 mai 2020, transcrit au Bureau Sécurité juridique Bruxelles II sous la formalité 49-T-10/06/2020-06385.
- Monsieur HIGUET Jean-Pierre et Madame COLLET Joëlle, prénommés, l'appartement dénommé « B2.7 », la cave numérotée B01 et l'emplacement de parking numéroté BC34 aux termes d'un acte reçu devant le notaire Gérard INDEKEU, soussigné, et Maître Louis-Philippe MARCELIS, notaire associé à Bruxelles, le 3 juillet 2020,

transcrit au Bureau Sécurité juridique Bruxelles II sous la formalité 49-T-22/07/2020-08463.

- IMMOBILIERE DE RESSAIX, précitée, l'appartement dénommé « B1.4 », la cave numérotée B10 et l'emplacement de parking numéroté BC22 aux termes d'un acte reçu devant le notaire Gérard INDEKEU, soussigné, à l'intervention de Maître Léopold DERBAIX, notaire à 7130 Binche, le 7 juillet 2020, transcrit au Bureau Sécurité juridique Bruxelles II sous la formalité 49-T-23/07/2020-08573.

- FONCIERE DU SOUVERAIN, précitée, les quotités ci-après énumérées dans le tréfonds des biens suivants :

DANS LE BLOC A :

- La cave numérotée A04 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0063)
- La cave numérotée A21 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0080)
- L'emplacement de parking A2 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0124)
- L'emplacement de parking A3 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0125)
- L'emplacement de parking A4 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0126)
- L'emplacement de parking A5 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0127)
- L'emplacement de parking A6 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0128)
- L'emplacement de parking A7 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0129)
- L'emplacement de parking A16 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0138)
- L'emplacement de parking A17 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0139)
- L'emplacement de parking A18 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0140)
- L'emplacement de parking A19 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0141)
- L'emplacement de parking A21 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0143)
- L'emplacement de parking A26 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0148)
- L'emplacement de parking A30 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0152)

DANS LE BLOC B :

- L'appartement dénommé « B1.6 » (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0024)
- La cave numérotée B05 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0085)

DANS LE BLOC PARKINGS BC :

- L'emplacement de parking numéroté BC16 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0170)
- L'emplacement de parking numéroté BC21 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0175)
- L'emplacement de parking numéroté BC25 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0179)
- L'emplacement de parking numéroté BC31 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0185)
- L'emplacement de parking numéroté BC36 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0190)
- L'emplacement de parking numéroté BC38 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0192)
- L'emplacement de parking numéroté BC39 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0193)
- L'emplacement de parking numéroté BC40 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0194)
- L'emplacement de parking numéroté BC41 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0195)
- L'emplacement de parking numéroté BC42 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0196)
- L'emplacement de parking numéroté BC43 (identifiant parcellaire :

0056/02G84P0197)

- L'emplacement de parking numéroté BC44 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0198)

- L'emplacement de parking numéroté BC58 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0212)

Soit un total de cinq cent trente-sept/dixmillièmes (537/10.000^{èmes}) dans les parties communes ; cinq cent quatre-vingt-sept/dixmillièmes (587/10.000^{èmes}) dans les parties communes de l'indivision « BLOC A » ; cinq cent dix/dixmillièmes (510/10.000^{èmes}) dans les parties communes du « BLOC B » ; et deux mille cent trente et un/dixmillièmes (2.131/10.000^{èmes}) dans les parties communes de l'indivision « PARKINGS BC » de quotités attribuées dans le tréfonds ;

aux termes d'un acte reçu devant le notaire Gérard INDEKEU, soussigné, le 3 avril 2020, transcrit au Bureau Sécurité juridique Bruxelles II sous la formalité 49-T-23/04/2020-04438.

Aux termes d'un acte reçu par le notaire Gérard INDEKEU, soussigné, le 3 avril 2020, FONCIERE DU SOUVERAIN, précitée, et l'Intervenant, de même que l'Intervenant et la SA LES ENTREPRISES LOUIS DE WAELE, précitée, ont convenu de prolonger la durée du droit de superficie grevant le tréfonds des biens décrits ci-dessus.

ROMACOR, précitée, est devenue propriétaire de l'emplacement de parking numéroté BC58 pour l'avoir acquis de FONCIERE DU SOUVERAIN, précitée, et de la SA LES ENTREPRISES LOUIS DE WAELE, précitée, aux termes d'un acte reçu devant le notaire Gérard INDEKEU, soussigné, à l'intervention de Maître Sophie MAQUET, notaire à 1050 Bruxelles, le 6 mai 2020, transcrit au Bureau Sécurité juridique Bruxelles II sous la formalité 49-T-15/05/2020/2020-05330.

Monsieur GELFGED Alexandre et Madame LOPAS Ida, prénommés, sont devenus propriétaires de l'appartement dénommé « B1.6 », de la cave numérotée B05 et de l'emplacement de parking numéroté BC36 pour l'avoir acquis de FONCIERE DU SOUVERAIN, précitée, et de la SA LES ENTREPRISES LOUIS DE WAELE, précitée, aux termes d'un acte reçu devant le notaire Gérard INDEKEU, soussigné, à l'intervention du notaire Kim LAGAE, prénommé, le 27 juillet 2020, transcrit au Bureau Sécurité juridique Bruxelles II sous la formalité 49-T-11/08/2020-09232.

Aux termes de l'acte reçu devant le notaire Gérard INDEKEU, soussigné, le 20 octobre 2020, transcrit au Bureau Sécurité juridique Bruxelles II sous la formalité 49-T-29/10/2020-12532, la SA LES ENTREPRISES LOUIS DE WAELE, précitée, a vendu à l'Intervenant les constructions des biens suivants :

DANS LE BLOC A :

- La cave numérotée A04 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0063)
- La cave numérotée A21 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0080)
- L'emplacement de parking A2 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0124)
- L'emplacement de parking A3 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0125)
- L'emplacement de parking A4 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0126)
- L'emplacement de parking A5 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0127)
- L'emplacement de parking A6 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0128)
- L'emplacement de parking A7 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0129)
- L'emplacement de parking A16 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0138)
- L'emplacement de parking A17 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0139)
- L'emplacement de parking A18 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0140)
- L'emplacement de parking A19 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0141)
- L'emplacement de parking A21 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0143)

- L'emplacement de parking A26 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0148)
- L'emplacement de parking A30 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0152)

DANS LE BLOC PARKINGS BC :

- L'emplacement de parking numéroté BC16 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0170)
- L'emplacement de parking numéroté BC21 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0175)
- L'emplacement de parking numéroté BC25 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0179)
- L'emplacement de parking numéroté BC31 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0185)
- L'emplacement de parking numéroté BC38 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0192)
- L'emplacement de parking numéroté BC39 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0193)
- L'emplacement de parking numéroté BC40 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0194)
- L'emplacement de parking numéroté BC41 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0195)
- L'emplacement de parking numéroté BC42 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0196)
- L'emplacement de parking numéroté BC43 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0197)
- L'emplacement de parking numéroté BC44 (identifiant parcellaire : 0056/02G84P0198).

Les époux SCHOLLAERT-TIMMERMANS, prénommés, sont devenus propriétaires de l'emplacement de parking numéroté BC25 pour l'avoir acquis des sociétés FONCIERE DU SOUVERAIN et EAGLESTONE MANAGEMENT, précitées ; de même que lesdites sociétés FONCIERE DU SOUVERAIN et EAGLESTONE MANAGEMENT, précitées, sont devenues propriétaires de l'emplacement de parking numéroté BC23 pour l'avoir acquis des époux SCHOLLAERT-TIMMERMANS, prénommés, aux termes d'un acte reçu devant le notaire Gérard INDEKEU, soussigné, à l'intervention du notaire à l'intervention de Maître Joost DE POTTER, prénommé, le 9 février 2021, transcrit au Bureau Sécurité juridique Bruxelles II sous la formalité 49-T-18/02/2021-01978.

Pour le surplus et l'origine trentenaire, les parties se réfèrent à l'acte de base.

III. Les parcelles de terrain sur lesquelles a été érigé le complexe TREE sont actuellement traversées par deux voies vicinales : le chemin n°17, prolongeant l'avenue des Pâturins jusqu'à l'avenue Dolez (dont le tracé était théorique), et le sentier n°134, menant à un puits désaffecté à partir de l'avenue Dolez.

Le plan général d'alignement visant à la déviation partielle du chemin vicinal n°17 et à la suppression définitive du sentier vicinal n°134 ayant été approuvé par les autorités compétentes, le permis d'urbanisme n°16-42206-2015 (Commune d'Uccle) et 16/PFD/554360 (Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale) a été délivré au Promoteur en date du 3 février 2017.

<p><u>SUPPRESSION DU SENTIER VICINAL N°134 ET REDRESSEMENT DU CHEMIN VICINAL N°17 – ECHANGE POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE</u></p>
--

CECI ÉTANT EXPOSÉ, LES PARTIES ONT CONVENU CE QUI SUIT :

I. Suppression définitive du sentier vicinal n°134

La Deuxième partie déclare supprimer définitivement de l'atlas des chemins vicinaux de la commune d'Uccle le sentier n°134, tel que repris au procès-verbal de bornage dressé par les géomètres-experts Albert WINSSINGER et Marcel TAELEMANS, daté du 29 août 1955, enregistré le 20 mars 1956, lequel sentier menait, depuis l'avenue Dolez, à une source aujourd'hui disparue (actuellement un puits désaffecté) et n'ayant désormais plus d'utilité.

II. Déviation partielle du chemin vicinal n°17 – échange pour cause d'utilité publique

Il a été décidé, que le chemin n°17 de l'atlas des chemins vicinaux de la Commune d'Uccle, d'utilité publique, soit redressé entre les avenues Dolez et des Pâturins selon un alignement lui conférant une largeur de trois mètres trente centimètres (3m 30cm) -contournant le tracé existant par l'ouest, de manière à assurer également une connexion avec la promenade verte prévue au Plan Régional de Développement-, tel que précisé au plan de division dressé par le Géomètre-Expert GLOBEZENIT sprl, à Beaufays, le 15 novembre 2018, approuvé par le Géomètre-Expert communal V. ALBERT, ainsi que par le Collège des Bourgmestres et Echevins, enregistré dans la base de données des plans de délimitation de l'administration générale de la documentation patrimoniale, mesures et évaluations, sous le numéro 21614/10390, et cela **pour cause d'utilité publique**. Ces plans et rapport demeureront ci-annexés, sans qu'il en résulte une obligation de les transcrire en même temps qu'une expédition des présentes.

Division

A cette fin, la parcelle prédécrite sur laquelle a été érigée le complexe immobilier TREE, actuellement cadastrée section H numéro 0056/02G84P0000, sera démembrée en quatre parcelles distinctes, portant les identifiants parcellaires précadastraux 0056/02G84P0000, 0056/02N84P0000, 0056/02V84P0000, et 0056/02M84P0000.

Au nouveau tracé du chemin vicinal n°17 a été attribué l'identifiant parcellaire précadastral provisoire 0056/02M84P0000, tel que décrit au plan de division dont question ci-avant.

Echange

1. La **Deuxième partie** déclare par les présentes céder à titre d'échange sous les garanties ordinaires et de droit et pour quitte et libre de toutes dettes et charges privilégiées et hypothécaires généralement quelconques à et au profit de la **Première partie**, qui accepte, **la pleine propriété de l'assiette de l'ancien tracé du chemin vicinal n°17 désaffectée** aux termes de la délibération du Conseil communal évoquée ci-avant, étant le bien ci-après décrit :

DESCRIPTION DU BIEN

COMMUNE D'UCCLE - QUATRIÈME DIVISION

Une parcelle de terrain ayant été sise avenue des Pâturins, actuellement sis avenue Dolez, ayant été cadastrée sous plus grande superficie selon acte de base section H numéros 0056/02/E49P0000 et 0056/02/V57P0000, actuellement cadastrée sous plus grande superficie section H numéro 0056/02G84P0000 ;

Telle que reprise en teinte violette pour une superficie de cinq cent vingt et un mètres carrés (521 m²) au plan de division précité.

2. La **Première partie** déclare par les présentes céder à titre d'échange sous les garanties ordinaires et de droit et pour quitte et libre de toutes dettes et charges privilégiées et hypothécaires généralement quelconques à et au profit **du domaine public, pour qui accepte la Deuxième partie, la pleine propriété de l'assiette du nouveau tracé du chemin vicinal n°17**, étant le bien ci-après décrit :

DESCRIPTION DU BIEN

COMMUNE D'UCCLE - QUATRIÈME DIVISION

Une parcelle de terrain ayant été sise avenue des Pâturins, actuellement sis avenue Dolez, ayant été cadastrée sous plus grande superficie selon acte de base section H numéros 0056/02/E49P0000 et 0056/02/V57P0000, actuellement cadastrée sous plus grande superficie section H numéro 0056/02G84P0000, et précadastrée section H numéro

0056/02M84P0000 pour une superficie de sept cent soixante-sept mètres carrés (767 m²) ;
Telle que reprise sous « Lot 1 », en teinte turquoise, au plan de division dont question ci-dessus.

OCCUPATION - JOUISSANCE - IMPOTS - CHARGES

Le bien immeuble prédécrit est actuellement libre d'occupation et de tout droit de jouissance réelle ou personnelle.

Chaque copermutant déclare que le bien échangé est libre d'occupation et de tout droit de jouissance réelle ou personnelle, ou occupé actuellement à des conditions bien connues des parties qui dispensent le notaire d'en donner plus ample description.

Chaque copermutant aura la pleine propriété du bien échangé à compter de ce jour.

Il en aura également la jouissance à compter de ce jour.

Chaque copermutant déclare ne pas être redevable de taxes généralement quelconques, en ce compris toutes taxes de recouvrement d'égout. Si par impossible il en existait, elles resteraient intégralement à sa charge.

Chaque copermutant paiera et supportera toutes les taxes et impositions généralement quelconques pouvant grever le bien échangé, à compter du premier janvier 2022, en ce compris le précompte immobilier.

L'attention des parties est spécialement attirée sur le fait que d'après les dispositions fiscales en vigueur, les propriétaires d'un bien au premier janvier sont seuls responsables vis-à-vis de l'administration des contributions du paiement du précompte immobilier.

Les copermutants déclarent ne rien se devoir relativement au précompte immobilier de l'année en cours.

CONDITIONS

Le présent échange est consenti aux charges et conditions suivantes par les parties qui s'y obligent respectivement :

1. Les biens immeubles prédécrits sont échangés dans l'état où ils se trouvent actuellement, avec toutes les mitoyennetés éventuelles, sans que les parties puissent prétendre à aucune indemnité pour vices du sol ou du sous-sol.
2. La contenance ci-avant énoncée du terrain n'est pas garantie; toute différence entre cette contenance et celle qui pourrait être révélée par tout mesurage ultérieur, fût-elle même supérieure à un/vingtième, fera profit ou perte pour les parties, sans bonification, ni indemnité, sans préjudice d'un recours contre le géomètre auteur du plan.
3. Le présent échange a lieu pour cause d'utilité publique.
4. Les copermutants supporteront les servitudes passives, apparentes ou non apparentes, continues ou discontinues pouvant grever lesdits biens, sauf à s'en défendre et à profiter de celles actives, s'il en existe, le tout à leurs frais, risques et périls, sans cependant que la présente clause puisse donner à qui que ce soit plus de droits qu'il n'en aurait, soit en vertu de titres réguliers et non prescrits, soit en vertu de la loi.

Pour autant que de besoin, il est ici précisé qu'à titre de condition essentielle à la délivrance du permis d'urbanisme précité, le bassin Thalweg a été aménagé par la Première partie sur une partie de la parcelle cédée -délimitée par les points A.3., A.1, A.20 et A.21 au plan ci-annexé-, et que la Première partie s'en réserve le droit d'utilisation, à titre de servitude d'écoulement des eaux grevant la parcelle cédée, ce que la Deuxième partie confirme et reconnaît formellement.

A cet égard, et à l'exception de ce qui a été mentionné ci-dessus, les parties déclarent qu'à leur connaissance il n'existe aucune servitude ni condition spéciale sur les biens et que personnellement, elles n'en ont conféré aucune.

4. Les indications cadastrales sont données à titre de simples renseignements.

5. Les parties déclarent que le bien n'est grevé d'aucun droit de préemption, d'aucune option d'achat, ni d'aucun droit de réméré.

URBANISME

1. Les parties reconnaissent avoir été informées de l'opportunité de recueillir de leur côté, antérieurement aux présentes, tous renseignements sur la situation urbanistique des biens et sur leur environnement.

2. En application de l'article 275 du Code bruxellois de l'aménagement du territoire du 9 avril 2004 (ou COBAT), le notaire instrumentant a demandé à la Commune d'Uccle, de délivrer les renseignements urbanistiques qui s'appliquent aux biens. Dans sa réponse du 29 octobre 2020, dont les parties reconnaissent disposer copie, cette dernière a indiqué ce qui suit :

« RENSEIGNEMENTS URBANISTIQUES RELATIFS AUX DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES REGIONALES ET COMMUNALES QUI S'APPLIQUENT AU BIEN :

1) En ce qui concerne la destination :

- *Le Plan Régional d'Affectation du Sol approuvé par arrêté du Gouvernement du 3 mai 2001 reprend le bien en zone d'habitation à prédominance résidentielle.*
- *Il n'est pas repris dans un permis de lotir ni dans les limites d'un plan communal d'aménagement du sol.*

2) En ce qui concerne les conditions auxquelles une demande de permis ou de certificat d'urbanisme serait soumise :

- *Les prescriptions du Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire (CoBAT),*
- *Les prescriptions du PRAS précité ;*
- *Les prescriptions du Règlement Régional d'Urbanisme (RRU), approuvé par l'arrêté du Gouvernement du 21 novembre 2006 ;*
- *Les prescriptions des règlements communaux d'urbanisme (RCU)*

3) En ce qui concerne une expropriation éventuelle qui porterait sur le bien :

A ce jour, l'administration communale n'a connaissance d'aucun plan d'expropriation dans lequel le bien considéré serait repris.

4) En ce qui concerne l'existence d'un périmètre de préemption :

A ce jour, l'administration communale n'a connaissance d'aucun périmètre de préemption dans lequel le bien considéré serait repris.

5) En ce qui concerne les mesures de protection du patrimoine relatives au bien :

A notre connaissance, le bien n'est ni classé comme monument ou site, ni en voie de l'être, ni inscrit sur la liste de sauvegarde ou en voie de l'être, ni inscrit sur l'inventaire du patrimoine immobilier ou en voie de l'être.

Néanmoins le bien se situe en partie en zone légale de protection de Monument : Le Kriekenboom (voir document en annexe)

6) En ce qui concerne l'existence des sites d'activités inexploités

Le bien n'est pas repris à l'inventaire des sites d'activités inexploités ;

7) En ce qui concerne l'existence d'un plan d'alignement :

La voirie le long de laquelle se situe le bien a fait l'objet d'un plan d'alignement approuvé par Arrêté Royal du 22 octobre 1902 à une largeur de 15m et autorisant l'expropriation des emprises nécessaires à cet effet.

Cependant, ce plan a déjà été mis en œuvre avec les expropriations nécessaires à son exécution, et la situation existante étant conforme au plan général d'alignement, aucune modification ultérieure ne sera envisagée par la commune.

8) Autres renseignements :

- ***Le bien se situe dans zone NATURA 2000. Une évaluation appropriée des incidences doit donc être résiliée en cas de demande de permis ou de certificat.***

- Afin de savoir dans quelle catégorie le bien est repris à l'inventaire de l'état du sol au sens de l'article 3,15° de l'Ordonnance du 5 mars 2009 relative à la gestion et à l'assainissement des sols pollués, des renseignements peuvent être pris auprès de l'IBGE, Site Tour et Taxi, avenue du Port 86c/3000 à 1000 Bruxelles ou via son site internet : www.bruxellesenvironnement.be;
- Afin de vérifier si le bien est grevé d'une servitude pour canalisation pour transport de produits gazeux dans le cadre de la loi du 12 avril 1965, des renseignements peuvent être pris auprès de Fluxys Belgium SA, Avenue des Arts 31 à 1040 Bruxelles ;
- Le bien ne se situe pas en zone d'Espace de développement renforcé du logement et de la rénovation ;
- Le bien ne se situe pas dans le périmètre de la Zone de Revitalisation Urbaine ;
- En ce qui concerne une éventuelle question de zones inondables, nous vous invitons à prendre contact avec Bruxelles-Environnement (IBGE) ;
- En ce qui concerne une éventuelles question de sécurité, de salubrité et d'équipement des logements, nous vous invitons à prendre contact avec le DURL ;
- En ce qui concerne une éventuelle question d'égouttage, nous vous invitons à prendre contact avec Hydrobru.

A. AU REGARD DES ELEMENTS ADMINISTRATIFS A NOTRE DISPOSITION, CI-DESSOUS, LES RENSEIGNEMENTS URBANISTIQUES COMPLEMENTAIRES DESTINES AU TITULAIRE D'UN DROIT REEL QUI A L'INTENTION DE METTRE EN VENTE OU EN LOCATION POUR PLUS DE NEUF ANS LE BIEN IMMOBILIER SUR LEQUEL PORTE CE DROIT OU DE CONSTITUER SUR CELUI-CI UN DROIT D'EMPHYTHEOSE OU DE SUPERFICIE, OU A LA PERSONNE QUE CE TITULAIRE MANDATE POUR CE FAIRE :

1) En ce qui concerne les autorisations, permis et certificat :

Permis d'urbanisme n° 42206 délivré le 03 février 2017 par le Fonctionnaire Délégué pour la construction d'un ensemble de 3 bâtiments comprenant 59 appartements et une maison unifamiliale, ainsi que 2 ensembles de 94 parking en sous-sol + abattre des arbres à haute tige et aménager les abords du site (13 emplacement de stationnement). La vérification de la conformité du bien aux derniers permis d'urbanisme octroyés n'incombe pas au Collège des Bourgmestre et Echevins. Les permis d'urbanisme sont consultables au Service de l'Urbanisme, du lundi au jeudi, de 9h00 à 11h30. Nous attirons votre attention sur le fait que pour une même affectation, le glossaire des libellés renseignés aux plans a pu évoluer au cours du temps.

2) En ce qui concerne l'affectation :

Le logement constitue la dernière affectation licite connue du bien.

3) En ce qui concerne les constats d'infraction :

L'absence d'établissement d'un constat d'infraction ne permet pas de présumer de l'absence d'infraction. »

3. Les parties déclarent n'avoir pas connaissance de ce que le bien objet des présentes ait fait l'objet d'un Arrêté Royal d'expropriation, ni d'une mesure de protection prise en vertu de la législation sur les monuments et sites.

DOSSIER D'INTERVENTION ULTERIEUR

Pas d'application.

ORDONNANCE RELATIVE À LA GESTION ET À L'ASSAINISSEMENT DU SOL

Permis

Les parties déclarent que le bien objet des présentes a fait l'objet du permis d'environnement susvisé, délivré au Promoteur par Bruxelles Environnement en date du 10 novembre 2015, sous

la référence PE/1B/2015/558327 (validité de 15 ans), pour la « construction de 3 immeubles de logement comprenant 63 appartements et 1 maison unifamiliale », lequel a été annexé à l'acte de base susvisé.

Ordonnance relative à la gestion des sols pollués du 5 mars 2009

Les parties déclarent avoir été informées des dispositions contenues dans l'Ordonnance du 5 mars 2009 relative à la gestion et à l'assainissement du sol lesquelles imposent notamment au cédant d'un bien immobilier de transmettre au cessionnaire une attestation du sol délivrée par Bruxelles Environnement et, s'il ressort de cette attestation que la parcelle concernée est potentiellement polluée, de faire procéder à une reconnaissance de l'état de sol ainsi que, le cas échéant, au traitement de la pollution.

Elles reconnaissent avoir été informées du contenu et avoir reçu copie des attestations du sol délivrées par Bruxelles Environnement en dates du 7 septembre 2021, 20 septembre 2021 et 22 septembre 2021 mentionnant les informations détaillées de l'inventaire de l'état du sol relatives aux parcelles ci-dessus décrites sur lesquelles est érigé l'immeuble dont font partie les biens objet des présentes.

Ces attestations stipulent textuellement ce qui suit :

- Pour les parcelles 0056/02N84P0000, 0056/02V84P0000, et 0056/02M84P0000 :

« 2. Catégorie de l'état du sol et obligations

CATEGORIE	3	Parcelle polluée sans risque
OBLIGATIONS		
<p><i>Aucune nouvelle reconnaissance de l'état du sol ne doit être réalisée dans le cadre d'une aliénation de droits réels (ex. : vente) ou d'une cession de permis d'environnement.</i></p> <p><i>Vu que la parcelle en question est polluée, les restrictions d'usage citées dans le résumé des études (voir ci-dessous) ainsi que les mesures de suivi imposées par Bruxelles Environnement (à fournir par le cédant de droits réels ou de permis d'environnement au cessionnaire) doivent impérativement être respectées et/ou mises en oeuvre.</i></p> <p><i>Les travaux d'excavation et/ou de pompage d'eau souterraine ne peuvent avoir lieu que moyennant un projet de gestion du risque/d'assainissement préalablement déclaré conforme par Bruxelles Environnement, ou dans le cadre d'un traitement de durée limitée.</i></p> <p><i>Attention : certains faits (autres que les ventes et les cessions de permis) peuvent également rendre obligatoire la réalisation d'une reconnaissance de l'état du sol.</i></p> <p><i>Vous jugez vos démarches administratives parfois trop complexes et techniques ? Vous estimez que vous êtes peu conseillés par votre expert en pollution du sol ou votre entrepreneur en assainissement du sol ? Bruxelles Environnement a mis en place un service facilitateur sol pour vous aider et vous accompagner à comprendre et à remplir vos obligations.</i></p> <p><i>Pour plus de renseignements : http://www.environnement.brussels/faciliteursol.</i></p>		

(...)

3. Eléments justifiant la catégorie de l'état du sol

Activités à risque

Bruxelles Environnement ne dispose pas d'information quant aux activités sur cette parcelle.

Etudes et travaux réalisés et leurs conclusions

Bruxelles Environnement dispose des études suivantes pour cette parcelle.

Type étude	Date de l'étude	Date de la déclaration de conformité	Conclusions
Reconnaissance de l'état du sol (SOL/00245/2014)	11/01/2015	14/01/2015	Pollution détectée
Etude détaillée (SOL/00245/2014)	12/11/2015	20/11/2015	Pollution délimitée

<i>Etude de risque (SOL/00245/2014)</i>	<i>12/11/2015</i>		<i>Risques tolérables</i>
<i>Projet de gestion du risque (SOL/00245/2014)</i>	<i>23/02/2017</i>	<i>19/06/2017</i>	<i>Risque à gérer</i>
<i>Evaluation finale de la gestion du risque (SOL/00245/2014)</i>	<i>20/04/2020</i>		<i>Gestion du risque en cours</i>
<i>Déclaration finale aux travaux de gestion de risque (SOL/00245/2014)</i>	<i>18/06/2020</i>		<i>Risques gérés</i>
<i>Restrictions d'usage (SOL/00245/2014)</i>	<i>04/2020</i>		<i>excavation uniquement avec projet d'assainissement, projet de gestion de risque ou traitement de durée limitée interdiction de potager</i>

4. Validité de l'attestation du sol

<i>Validité</i>	<i>La validité de la présente attestation du sol est d'un an maximum à dater de sa délivrance.</i>
-----------------	--

»

- Pour la parcelle 0056/02G84P0000 (nouvelle) :

«

<i>CATEGORIE</i>	<i>AUCUNE</i>	<i>La parcelle n'est actuellement pas inscrite à l'inventaire de l'état du sol</i>
------------------	---------------	--

»

Zones inondables

Les parties déclarent avoir été informées de ce qu'il ressort de la consultation de la cartographie de Bruxelles-Environnement en date du 15 juin 2020 que le bien objet des présentes n'est pas situé en zone d'aléa d'inondation.

CERTIFICAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

Pas d'application.

INSTALLATION ÉLECTRIQUE

Pas d'application.

SOLTE

Le présent échange est consenti et accepté sans paiement d'une soulte par une partie à l'autre partie (à titre gratuit et sans aucune indemnité), ces dernières déclarant que les biens échangés ont la même valeur.

FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires du présent acte seront supportés par chaque partie, pour moitié.

CERTIFICAT D'ETAT CIVIL

Conformément à la loi organique sur le Notariat, les Notaires soussignés déclarent connaître les parties et avoir contrôlé leur identité sur base de leur carte d'identité et/ou registre national. Le numéro national est ici renseigné avec l'accord exprès des parties.

Conformément à la loi hypothécaire, les Notaires soussignés certifient relativement aux parties à l'acte la dénomination, la forme juridique, le siège, la date de constitution et le

numéro de taxe sur la valeur ajoutée ou d'identification national.

DISPENSE D'INSCRIPTION D'OFFICE

L'Administration générale de la documentation patrimoniale est formellement dispensée de prendre inscription d'office pour quelque motif que ce soit, lors de la transcription du présent acte.

ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution du présent acte, les parties font élection de domicile en leur demeure et siège respectifs ci-dessus indiqués.

DECLARATIONS FISCALES

1. Le Notaire instrumentant a donné lecture aux parties, qui le reconnaissent du premier alinéa de l'article 203 du Code des Droits d'Enregistrement.
2. Conformément à l'article 161, 2° du même Code des Droits d'Enregistrement, les parties sollicitent la gratuité des droits d'enregistrement.
3. Conformément à l'article 21, 1° du Code des droits et taxes divers, les parties sollicitent la gratuité des droits d'écriture.

DECLARATIONS FINALES

Chaque Comparant déclare :

- que son état civil est conforme à ce qui est précisé ci-avant;
 - qu'il n'a à ce jour déposé aucune requête en règlement collectif de dettes;
 - qu'il n'est pas pourvu d'un administrateur provisoire ou d'un conseil judiciaire;
 - qu'il n'a pas déposé de requête en concordat judiciaire;
 - qu'il n'est pas pourvu d'un administrateur provisoire désigné par le Tribunal de Commerce;
 - qu'il n'a pas été déclaré en faillite non clôturée à ce jour;
- et d'une manière générale, qu'il n'est pas dessaisi de l'administration de ses biens

DONT ACTE

Fait à Bruxelles, lieu et date que dessus.

Le notaire a informé les parties et l'intervenant des obligations de conseil impartial imposées au notaire par les lois organiques du notariat.

Ces dispositions exigent du notaire, particulièrement lorsqu'il constate l'existence d'intérêts contraires ou non proportionnés, d'attirer en temps utile l'attention des parties et de l'intervenant sur le droit au libre choix d'un conseil, tant en ce qui concerne le choix du notaire que d'autres conseillers juridiques.

Le notaire est tenu d'informer les parties et l'intervenant de leurs droits et obligations en toute impartialité.

Les comparants et l'intervenant, après avoir été informés par le notaire des droits, obligations et charges découlant du présent acte, déclarent considérer les engagements pris par chacun comme proportionnés et en accepter l'équilibre.

Les comparants et l'intervenant nous déclarent qu'ils ont pris connaissance du projet d'acte dans un délai raisonnable et que ce délai leur a été suffisant pour l'examiner utilement.

Après qu'il ait été donné lecture intégrale des mentions visées à l'article 12 alinéa premier de la loi organique du notariat et que le reste de l'acte ait été commenté, les comparants et l'intervenant ont signé avec Nous, Notaire.

(suivent les signatures)



Service Public
Fédéral
FINANCES

Exp.: SERVICE PLAN BRUX/BRAB.WAL
BD JARD.BOTANIQUE 50 B396 1000 BRUXELLES

Administration Générale de la
DOCUMENTATION PATRIMONIALE

GlobeZenit Wallonie
Voie de l'Air Pur, 130
4052 Chaudfontaine

Votre courrier du	Vos références	Nos références	Annexe(s)
-------------------	----------------	----------------	-----------

MEOW-2018-DD-01886591

Madame, Monsieur

Suite à votre demande du 11/12/2018, je vous prie de trouver en annexe l'information demandée.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

DE CRAENE BARTHELEMY

ATTACHE

Pour plus d'informations sur votre dossier, veuillez prendre contact avec :

SERVICE PLAN BRUX/BRAB.WAL

Tél. : 0257/70 190

Fax: 0257/95 958

E-mail: barthelemy.decreane@minfin.fed.be

Heures de bureau de 9h à 12h ou sur rendez-vous

.be

RÉSUMÉ PRECAD

Références dossier : MEOW-2018-DD-01886591

DRAFT

<u>Type dossier</u> : Identification préalable	<u>Sous-type dossier</u> : Division parcellaire horizontale
<u>Numéro de lotissement</u> :	
<u>Durée de validité</u> :	<u>Numéro de plan</u> : 21614/10390

PARCELLES SOURCE					
N°Div. Cad.	Div.Cad	N° Parcellaire	Situation	Nature	Statut
21614	UCCLE 4 DIV	H 56 2 G 84 P0000	AV DES PATURINS 12+	PART.COMM.GEN. BAT	Cadastré

Ensemble de copropriétés selon les quotités / Geheel van eigenaren afhankelijk van de quotiteiten - PP1/1 -

PARCELLES RESERVEES (Date de début : 15/11/2018)

PARTIES COMMUNES				
Dénomination	Nature	Quotités	Div. Cad.	N° Parcellaire

PARTIES COMMUNES SPECIFIQUES				
Dénomination	Nature	Quotités	Div. Cad.	N° Parcellaire

PARTIES PRIVATIVES					
Dénomination Description	Nature	Niveau/ Sup. en m²	Quotités Dénomination - Fraction	Div. Cad.	N° Parcellaire
LOT 1	TERRAIN	467.00		UCCLE 4 DIV	H 56 2 M 84 P0000

--

Totaux des Quotités	
----------------------------	--

NOTICE EXPLICATIVE

PROPRIETAIRE(S) ET DROITS

Identification du (des) propriétaire(s) et de leur(s) droits et, le cas échéant, la date à laquelle ces droits sont périmés.
Si les époux sont propriétaires en communauté, leur noms seront reliés par le signe « & ».
Les abréviations des droits principaux sont :

PP : Pleine propriété
NP : Nue propriété
US : Usufruit

SUPERF : Superficiaire.
USA/HAB : Usage/habitation
EMPH : Emphytéote

INFORMATIONS DE LA (DES) PARCELLE(S)

Section et n° de parcelle

La parcelle cadastrale est identifiée par la division cadastrale, la section, un numéro de base (appelé aussi « radical »), éventuellement un numéro bis, un exposant alphanumérique et éventuellement un exposant numérique.
Exemple : 21614 Uccle 4 DIV Section E, 262 K6, (21614 indique le numéro de la division cadastrale).

Partition

Si une parcelle cadastrale nécessite une identification plus précise, par exemple pour les immeubles à appartements, elle est divisée en une parcelle-plan et en une ou plusieurs parcelles cadastrales patrimoniales. Dans ce cas, par bien immobilier sur lequel un droit est exercé, on peut étendre l'identification avec un numéro de partition.

PE : 21614 Uccle 4 div section E 262 K6 P0004

Le numéro de partition n'est pas repris sur le plan cadastral.

Nature-détail

Il n'y a pas spécialement corrélation entre la nature cadastrale et les caractères urbanistiques d'un bien.

Le signe « # » reprend en abrégé la situation et les parties constituantes de l'entité principale.

Pe : P.IM.AP # A5/CG/C9-G9 (appartement, 5ième étage, centre gauche, cave 9, garage 9)

Superficie (en ha, a en ca)

Lettre « T » : La superficie est basée sur un plan de mesurage, joint à un acte

Lettre « V » : La superficie a fait l'objet d'un mesurage par l'administration.

Lettre « N » : Le revenu cadastral (RC) de cette surface est exonéré du précompte immobilier (PI)

P&W

Un code Px ou Wx indique que la parcelle est entièrement ou partiellement située dans un polder ou dans une wateringue ; le X est un chiffre ou une lettre qui renvoie au numéro du polder ou de la wateringue. La lettre D représente un polder abrogé et la lettre E une wateringue abrogée.

Classement et RC/Ha pour les parcelles non bâties

Classement de la parcelle non bâtie et son revenu cadastral à l'hectare correspondant.

Code RC (revenu cadastral)

Le code RC comporte deux parties :

Première position:

1. non bâti ordinaire
2. bâti ordinaire
3. non-bâti industriel (ou artisanal ou commercial) avec matériel et outillage (M&O)
4. bâti industriel (ou artisanal ou commercial) avec matériel et outillage (M&O)
5. M&O sur une parcelle non bâtie
6. M&O sur une parcelle bâtie

Seconde position:

F : RC imposable
G,H,P,Q : RC exonéré totalement ou partiellement du Pr.I. sur base de dispositions légales
J : RC non fixé (ou RC fixé non imposable au Pr.I. pour non-occupation ou non-location avant le 1 janvier de l'année d'imposition)
K : RC provisoire d'un bâtiment occupé ou loué avant son complet achèvement ou loué.
L : RC partiel provisoire d'un immeuble à appartements dont tous les appartements ne sont pas occupés ou loués.
X : RC exonéré sur base de dispositions spéciales prises par une Région

RC

Le montant de revenu cadastral (non indexé), exprimé en euro

Fin Exonération

La date mentionnée est la date où l'exonération se termine.

Quand le M&O est exonéré du Pr.I. pour une période indéterminée - et ceci uniquement pour la Région Flamande - la date est reprise sous la forme « 1.1.0000 »

Statut

Les plus fréquents sont :

- **Réservé** : parcelle patrimoniale créée lors d'une identification préalable en vue de son utilisation ultérieure dans un acte authentique ; cette parcelle n'a aucune valeur fiscale.
 - **Réservé-acté** : même principe que pour le statut « réservé » sauf que la parcelle patrimoniale est reprise dans un acte de base ou un acte de lotissement.
- **En suspens** : entité privative non encore occupée ou louée. Aucun RC n'est repris pour cette parcelle
- **Cadastré** : parcelle patrimoniale pour laquelle la documentation patrimoniale est mise à jour et les données sont complètes
- **Cadastré - non délimité** : parcelle patrimoniale comprenant une ou plusieurs parties de terrain appartenant à des propriétaires différents ; ces parties de terrain ne sont pas représentées au plan en raison de l'absence de documents et/ou d'éléments probants sur le terrain et sont reprises avec le statut « non délimité » .
Remarque : les droits liés à une parcelle « cadastré - non délimité » ne sont pas toujours corrects ; pour les droits voir les parcelles « non délimité »
- **Non délimité** : parcelle non représentée au plan en raison de l'absence de documents et/ou d'éléments probants sur le terrain ; cette parcelle est liée à une parcelle cadastrée reprise avec le statut « cadastré - non délimité » ; les droits liés à cette parcelle sont corrects.

Année de fin de construction

0001: avant 1850

0002: de 1850 à 1874

0003: de 1875 à 1899

0004: de 1900 à 1918

0005: de 1919 à 1930

A partir de 1931 on mentionne l'année en entier.

M*

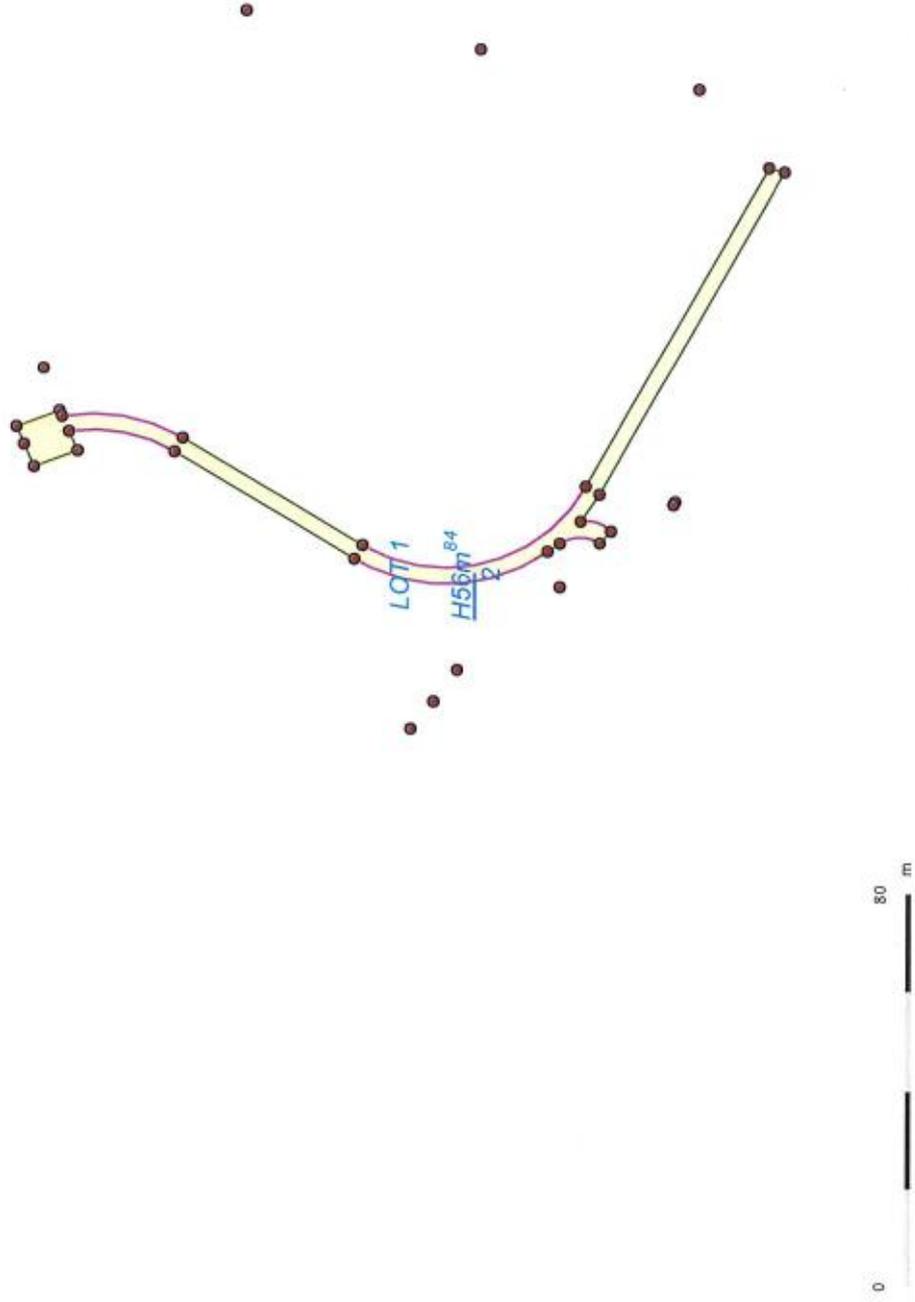
Le code M* à côté de « année fin construction », signifie que la parcelle est susceptible de comporter - ou comporte - du matériel et outillage (M&O) non imposable au Pr.I.

SITUATION

L'extrait mentionne les données comme reprises suite à la mise à jour de la documentation.

Il est possible que ces données ne reflètent pas encore la situation actuelle du bien. Il est également possible que le RC soit en révision suite à une réclamation.

Précad pdf



Procès-verbal de l'assemblée générale du 26/06/2019

Association principale composée de l'ensemble des copropriétaires TREE
Association partielle des copropriétaires « Bloc A »
Association partielle des copropriétaires « Bloc B »
Association partielle des copropriétaires « Bloc C »
Association partielle des copropriétaires « Parkings BC »
Avenue Dolez, 139, 141, 143 à Uccle

L'an 2019, le 26 juin, les copropriétaires de l'Association des Copropriétaires de la résidence « Tree » se sont réunis en assemblée générale.

Les décisions doivent être prises conformément aux dispositions légales (C.C art. 577-6, 7 et 8) et aux stipulations de l'acte de base.

Ensuite, les assemblées passent à l'ordre du jour repris dans la convocation. Après délibération, les assemblées prennent les décisions suivantes :

DECISIONS COMMUNES A TOUTES LES ASSOCIATIONS (ASSOCIATION PRINCIPALE ET ASSOCIATIONS PARTIELLES)

1. Signature de la liste des présences - Vérification des procurations

La séance est ouverte à 18 heures.

Concernant la copropriété principale : les 28 copropriétaires présents et / ou valablement représentés sur 43 forment 7.784 / 10.000èmes de la copropriété.

Concernant le Bloc A : les 11 copropriétaires présents et / ou valablement représentés sur 16 forment 7.672 / 10.000èmes de la copropriété.

Concernant le Bloc B : les 12 copropriétaires présents et / ou valablement représentés sur 14 forment 8.654 / 10.000èmes de la copropriété.

Concernant le Bloc C : les 11 copropriétaires présents et / ou valablement représentés sur 18 forment 6.785 / 10.000èmes de la copropriété.

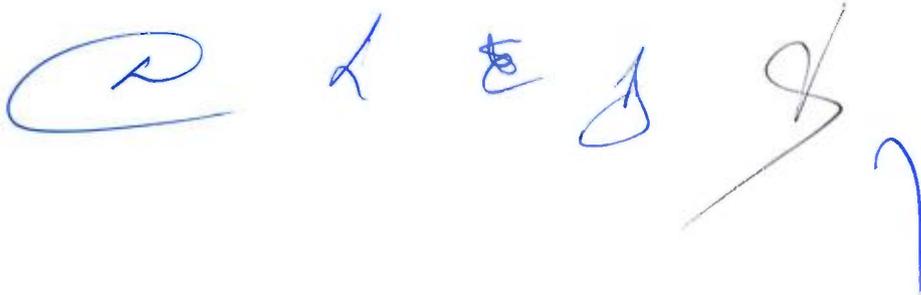
Concernant les Parkings BC : les 21 copropriétaires présents et / ou valablement représentés sur 30 forment 8.458 / 10.000èmes de la copropriété.

2. Désignation des Présidents des assemblées générales, qui doivent être copropriétaires

Les assemblées générales désignent en qualité de Président de séance : Monsieur Herman.

3. Désignation des secrétaires

Madame DE BAERE Mélanie, juriste chez Eaglestone assure le secrétariat de la séance. Les listes des présences et procurations sont déposées sur le bureau et resteront annexées au livre des procès-verbaux.



4. Présentation des candidats syndics

- Lamy Belgium
- Stéphane Meganck

5. Elections & Mandats

5.1 Election du Syndic – Majorité absolue

A l'unanimité des propriétaires présents ou représentés, les assemblées générales désignent Stéphane Meganck gérant de MGS sprl comme syndic .Le mandat du syndic débutera 1 mois avant la réception provisoire.

5.2 Mandats des membres des conseils de copropriété, lesquels doivent être copropriétaires – Majorité absolue

Mr Belmont se présente pour être membre du conseil (propriétaire dans le Bloc A)
Mr Peigneur se présente également (propriétaire dans le Bloc B)
Mme Parra se présente également (propriétaire dans le Bloc C)

Voté à l'unanimité des copropriétaires présents ou représentés.

5.3 Désignation du/des commissaires aux comptes (copropriétaire ou professionnel), qui devra/devront avoir établi son/leur rapport écrit avant l'expiration du délai de convocation de la prochaine assemblée générale statutaire – Majorité absolue

A l'unanimité des copropriétaires présents ou représentés, les assemblées générales nomment Mr Declerck commissaire aux comptes.

5.4 Mandat à chaque conseil de copropriété de pouvoir représenter l'association des copropriétaires à la signature du contrat du Syndic / du commissaire aux comptes professionnel – Majorité absolue

Vote favorable à l'unanimité des copropriétaires présents ou représentés.

5.5 Mandat au Syndic, en concertation avec le conseil de copropriété, de pouvoir souscrire, dénoncer ou remplacer tout contrat récurrent souscrit par la copropriété tel que les fournitures en électricité et gaz, le courtier d'assurances pour la souscription des polices incendie, protection juridique et responsabilité civile, l'entretien et le contrôle des ascenseurs, la détection incendie, la location de containers, l'entretien de la chaufferie, le contrôle et l'entretien de prévention incendie, les maintenances techniques diverses, etc – Majorité absolue

A l'unanimité des copropriétaires présents ou représentés, les assemblées générales donnent mandat au syndic et au conseil de copropriété pour le choix des futurs fournisseurs de la copropriété.

6. **Mandat au Syndic pour choisir l'expert / le conseiller technique qui assistera la copropriété dans le cadre des réceptions provisoires et définitives des parties communes et ce, jusqu'à la levée des réserves éventuelles - Majorité absolue**

A l'unanimité des copropriétaires présents ou représentés, les assemblées générales donnent mandat au Syndic et au conseil de copropriété pour le choix de l'expert ou du conseiller technique qui assistera la copropriété dans les réceptions provisoires et définitives des parties communes.

7. **Mandat au Syndic pour pouvoir signer le procès-verbal de réception provisoire des parties communes - Majorité absolue**

A l'unanimité des copropriétaires présents ou représentés, les assemblées générales donnent mandat au Syndic pour procéder à la réception provisoire des parties communes et signer les documents y relatifs.

8. Administration & Comptabilité

- 8.1 **Approbation du budget et du montant du fonds de roulement provisoire en attendant d'avoir une meilleure maîtrise des charges ordinaires de la copropriété. L'assemblée générale autorise le syndic à diminuer ou augmenter le fonds de roulement si la situation devait changer en cours d'année - Majorité absolue**

A l'unanimité des copropriétaires présents ou représentés, les assemblées générales approuvent le budget prévisionnel joint à la convocation de la présente assemblée générale. Ce budget est cependant prévisionnel.

Le syndic évaluera ce montant avec le conseil et l'adaptera en fonction. Le syndic est mandaté pour l'appel de fonds, la date d'envoi sera décidée en concertation avec le conseil.

- 8.2 **Fixation de l'exercice comptable à l'année civile (du 01/01 au 31/12). Toutefois, le premier exercice comptable débutera à la date de réception provisoire des parties communes - Majorité absolue**

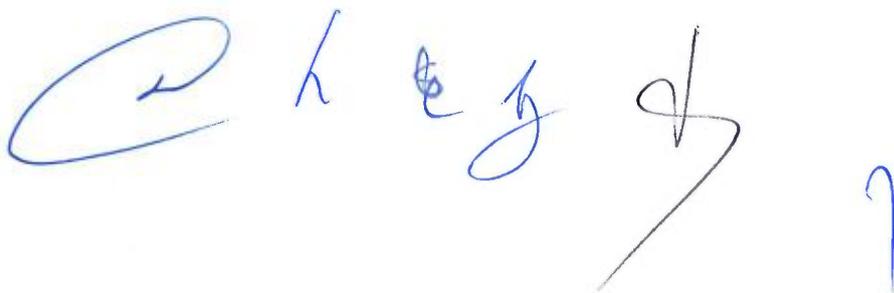
A l'unanimité des copropriétaires présents ou représentés, les assemblées générales décident de fixer l'exercice comptable du 01/01 au 31/12 de chaque année.

- 8.3 **Proposition de tenir les comptes sur une base annuelle avec appels trimestriels de provisions ou de tenir les comptes de manière trimestrielle - Majorité absolue**

A l'unanimité des copropriétaires présents ou représentés, les assemblées générales décident de tenir les comptes de manière trimestrielle, à frais réels.

- 8.4 **Décision à prendre quant à la fixation du montant des marchés à partir duquel une pluralité de devis doit être recueillie sur la base d'un cahier des charges préalablement élaboré - Majorité des 2/3**

A l'unanimité des copropriétaires présents ou représentés, les assemblées générales fixent le montant à 2.500 euros. Ce montant sera éventuellement revu lors d'une prochaine assemblée.



8.5 Confirmation que la langue usuelle de l'association des copropriétaires sera le français - Majorité absolue

A l'unanimité des copropriétaires présents ou représentés, les assemblées générales confirment l'utilisation de la langue française. Les propriétaires néerlandophones et anglophones souhaitent recevoir le PV traduit dans leur langue. La dépense sera à charge de la copropriété.

8.6 Détermination de la période annuelle de quinze jours pendant laquelle se tient l'assemblée générale ordinaire de l'association des copropriétaires - Majorité absolue

A l'unanimité des copropriétaires présents ou représentés, les assemblées générales décident de fixer la période annuelle la première quinzaine du mois d'avril, avec tolérance d'un déplacement si cela tombe pendant les vacances de Pâques.

9. Introduction d'un permis d'urbanisme modificatif

Sur base du mandat octroyé par les acquéreurs dans les actes, qui permet au Tréfoncier et/ou Superficiaire d'introduire toutes demandes modificatives ou complémentaires de permis d'urbanisme, Le Promoteur informe qu'une demande de permis d'urbanisme modificatif sera prochainement introduite afin de :

- **Association Principale** : Introduire une œuvre d'art sur le Terrain (permis par l'acte de base) ; Apporter des modifications mineures au niveau des abords :
 - * création d'un accès vers le chemin vicinal,
 - * aménagement des abords autour de l'œuvre d'art,
 - * installation d'un portail d'entrée sur le chemin d'accès de la maisonCertaines modifications sont également apportées, étant des conditions imposées par le permis initial. A l'unanimité, les copropriétaires ne s'opposent pas à ces modifications.
- **BLOC A** : Modifier le garde-corps du balcon de l'appartement A25 (non cédé) ; Modifier le type d'un châssis (pose d'ouvrants à la place d'un coulissant) de l'appartement A31 (cédé) pour des raisons techniques. L'accord du propriétaire de l'appartement A31 a été formellement obtenu.
- **BLOC B** : Modifier les dimensions de la baie de fenêtre de l'appartement B22 (cédé) pour des raisons techniques. L'accord du propriétaire de l'appartement B22 a été formellement obtenu.
- Modifier le type d'un châssis (pose d'ouvrants à la place d'un coulissant) de l'appartement B23 (cédé) pour des raisons techniques. L'accord du propriétaire de l'appartement B23 a été formellement obtenu.
- **BLOC C** : Modifier le garde-corps du balcon de l'appartement C21 (non cédé).

10. Modification de l'article 3, h) du Règlement général de copropriété - Majorité des 4/5^{ème}

Ajout de la clause suivante à la fin du paragraphe relatif à l'œuvre d'art : « *Les frais de réparation, d'entretien et de réfection de ces œuvres sont à charge de la copropriété* ».

Cette clause est votée à l'unanimité des copropriétaires présents ou représentés.
Une assurance sera prise par le syndic pour couvrir les éventuels dégâts causés à l'œuvre d'art.
L'entretien ne sera pas assuré jusqu'à la prochaine assemblée générale.

11. Mandat au Syndic pour faire acter les modifications décidées lors de cette AG dans un acte de base modificatif au nom de l'association des copropriétaires – Majorité absolue

Voté à l'unanimité des copropriétaires présents ou représentés. Le syndic est mandaté pour signer. Une relecture devra être faite par les membres du conseil de copropriété également.

ORDRE DU JOUR RELATIF A L'ASSOCIATION PRINCIPALE UNIQUEMENT

1. Echange de parcelles (modification du chemin vicinal) sans soulte – Majorité des 4/5^{ème}

Les parcelles reprises sur le plan annexé à la convocation doivent faire l'objet d'un acte d'échange avec la Commune d'Uccle, afin de modifier le tracé du chemin vicinal.

Il en résulte que la Commune d'Uccle sera propriétaire de la parcelle figurée en bleu sur le plan, laquelle sera incorporée au domaine public et que la copropriété sera propriétaire de la parcelle figurée en mauve.

Voté à l'unanimité des copropriétaires présents ou représentés.

2. Proposition de simplifier le mode de fonctionnement de la copropriété – Unanimité

Il est proposé de dissoudre les associations partielles et de ne maintenir l'existence que d'une seule entité (l'association principale) tout en conservant les répartitions distinctes de charges propres à chacune d'elles. Il en découle : une seule assemblée avec décisions particulières, une seule comptabilité, une seule assurance, des contrats d'entretien et budgets globaux (donc plus avantageux), un seul syndic, etc.

C'est voté à l'unanimité. Le Syndic prendra contact avec le Promoteur pour négocier la gratuité des frais relatifs à la modification de cet acte de base et la prise en charge de ces frais. L'acte de base sera envoyé par mail aux copropriétaires deux mois avant sa signature, comme le prévoit le Code Civil. Mme Durand a voté favorablement, mais n'est pas convaincue par le principe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.

Toute remarque relative au présent procès-verbal doit être faite conformément à la loi (C.C. art 577-9 §1^{er}).

The image shows several handwritten signatures in black and blue ink. There are approximately seven distinct signatures scattered across the lower half of the page. Some are in black ink, while others are in blue ink. The signatures vary in style, with some being more cursive and others more blocky. One signature in blue ink appears to be 'Phth'. Another in blue ink appears to be 'Sawhry'. There is also a signature in black ink that looks like 'D. P.A.' with a horizontal line through it.

eRegistration - Formalité d'enregistrement**Mention d'enregistrement**

Acte du notaire Gérard INDEKEU à Bruxelles le 23/09/2021,
répertoire 2021/73398

Rôle(s): 36 Renvoi(s): 0

Enregistré au bureau d'enregistrement BUREAU SÉCURITÉ JURIDIQUE BRUXELLES 2 le dix-huit octobre deux mille vingt et un (18-10-2021)

Référence ACP (5) Volume 0 Folio 0 Case 24553

Droits perçus: zéro euro zéro eurocent (€ 0,00)

Référence STIPAD:

Le receveur

Imprimé par iNot

eRegistration - Formalité d'enregistrement**Mention d'enregistrement**

Annexe eRegistration

Annexe à l'acte du notaire Gérard INDEKEU à Bruxelles le 23/09/2021,
répertoire 2021/73398

Rôle(s): 11 Renvoi(s): 0

Enregistré au bureau d'enregistrement BUREAU SÉCURITÉ JURIDIQUE BRUXELLES 2 le dix-huit octobre deux mille vingt et un (18-10-2021)

Référence ASSP (6) Volume 0 Folio 100 Case 8256

Droits perçus: zéro euro zéro eurocent (€ 0,00)

Le receveur

Imprimé par iNot

eRegistration - Formalité d'hypothèque**Mention d'hypothèque**

Acte du notaire Gérard INDEKEU à Bruxelles le 23/09/2021, répertoire 2021/73398

Transcrit au bureau Sécurité juridique BRUXELLES 2 Le sept octobre deux mille vingt-et-un (07-10-2021)

Réf. : 49-T-07/10/2021-12914

Montant: deux cent quarante euros (€ 240,00)

Total

€ 240,00

Rétribution forfaitaire transcription

€ 240,00

--- ---

Le conservateur des hypothèques

Imprimé par iNot

POUR EXPEDITION CONFORME